

MÉLANGES HISTORIQUES

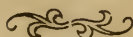
GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

PAR

BENJAMIN SULTE

Augmenté et publié par

GÉRARD MALCHELOSSE



G. Ducharme, libraire-éditeur

36a, rue Notre-Dame, Ouest

MONTREAL

—
1919
—

FC
305
S94
1918
V.4

SCOTT



THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

YUL

434
216076

SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

(Droits réservés, Canada, 1919).

MÉLANGES HISTORIQUES

VOLUME 4

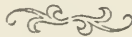
SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

PAR

BENJAMIN SULTE

Augmenté et publié par

GÉRARD MALCHELOSSE



G. Ducharme, libraire-éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

1919

FC
305
S94
1918
V.4

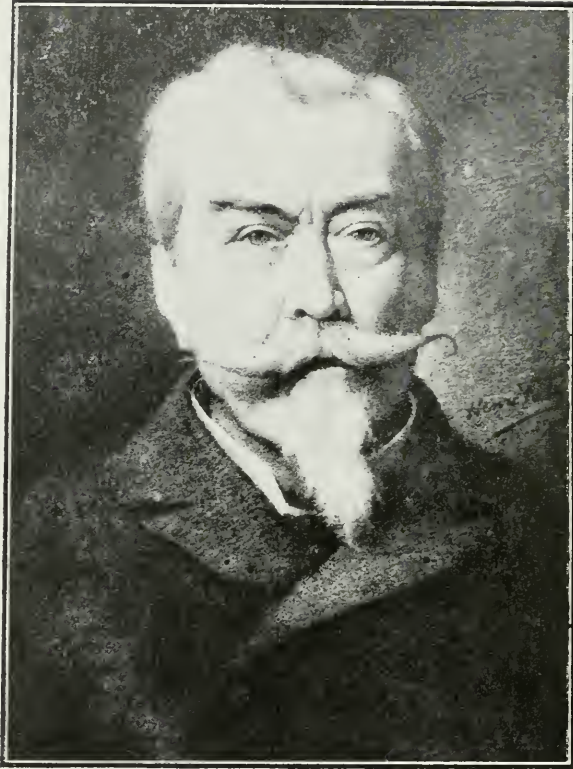
SCOTT

OUVRAGES DE GÉRARD MALCHELOSSE

Cinquante-six ans de vie littéraire ou *Benjamin Sulte et son oeuvre*. Essai de bibliographie des travaux historiques et littéraires (1860-1916) de ce polygraphe canadien, précédé d'une notice biographique. Préface de M. Casimir Hébert. Un volume in-8, 80 pages, Montréal, 1916.

Généalogie de la famille Malchelosse. Lettre-préface de M. Benjamin Sulte. Un volume in-8, 32 pages, sur papier de luxe et tiré à cinquante exemplaires. Montréal, 1918.

La famille Roupe. Brochure in-8, 8 pages. Montréal, 1918. (Epuisé).



(1917)

Benjamin Sulte

PRÉFACE

Sir George-Etienne Cartier, dont on fête en ce moment le centenaire, a déjà eu les biographes qu'il méritait. Une étude aussi savamment fouillée que celle que nous a donnée John Boyd, une enquête de psychologie politique résumée en de grands et justes traits, comme celle que nous devons à M. A.-D. DeCelles, ont permis à la génération présente de se familiariser avec la physionomie morale du principal artisan du pacte fédératif de 1867, avec l'étendue et les conséquences de ses oeuvres.

Mais on ne saurait trop bien connaître l'existence de ce patriote dont les vues, les aspirations et les accomplissements sont comme marqués du sceau du génie. Placé au seuil d'un nouvel ordre de choses dans notre vie nationale, Cartier corrige et redresse ce qui le précède, en même temps qu'il trace une large voie à ses successeurs.

Les rapports de M. Benjamin Sulte avec le grand homme d'Etat remontent à 1866, alors que l'auteur de ce mémoire était rédacteur au "Canada" d'Ottawa. Cartier s'apprêtait alors à faire adopter son bill de la milice. La presse du continent était remplie d'articles à ce sujet. Tout chaud de ses trois courses à la frontière, pour y repousser le Fenian, M. Sulte se jeta résolument dans l'arène, en défendant avec autant d'énergie que de savoir-faire, la mesure prônée par Cartier. Celui-ci en fut impressionné; ayant trouvé l'homme sincère, désintéressé, aux vues très amples, sans attache de

parti, il voulut le connaître. De leur rencontre, il s'ensuivit une franche amitié qui devait durer toujours. On observera que l'auteur de ces pages ne dut pas à Cartier le poste de sous-ministre de la milice qu'il devait remplir sous plusieurs ministères, vingt années durant. Mais comme M. Sulte demeura en rapports constants avec Cartier, jusqu'au départ de ce dernier pour l'Europe, il a pu l'étudier à loisir.

Cette esquisse a, croyons-nous, l'avantage de nous faire voir Cartier dégagé de la personification de chef de parti politique. Nous estimons aussi que le lecteur trouvera dans ces pages la saveur particulière des mémoires. M. Sulte a eu l'inestimable avantage d'évoluer en quelque sorte dans le sillage de Cartier, d'assister de très près, de collaborer même à la préparation des si importantes mesures législatives que nous lui devons, ce qui fait de notre auteur un témoin merveilleusement renseigné, connaissant les sentiments intimes, les idées de derrière la tête du grand homme. De plus, M. Sulte, docte et vénérable survivant de l'époque de la Confédération, est le témoin des fruits qu'ont portés les oeuvres de Cartier.

A lire cette esquisse de vie, remémorée par un contemporain, on comprend mieux que Cartier fut vraiment un homme extraordinaire. Car, à l'encontre de tant d'autres, pour être vu de très près, loin de diminuer, il grandit toujours dans l'admiration réfléchie de ses compatriotes.

Gérard MALCHELOSSE.

1er septembre, 1919.

GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

A Mlle Hortense Cartier.

La simplicité qui marque toute grande âme,
Se reflète sur ton monument, ô Cartier
Que fait revivre l'art, ce divin ouvrier
Burinant les héros sous l'immortelle flamme.

Ton geste, ton maintien sont ta seule oriflamme,
Le seul message que nous semble déplier
Ton bras ferme et tendu, c'est le message altier
Du plus noble idéal dont un peuple s'enflamme.

Le respect du droit fut ton seul commandement;
Au pied du Mont-Royal, tu nous parles encore,
Aux grands jours de fête et de ralliement sonore;

Parfois je crois entendre en un pieux moment,
Nouveau Moïse au bas de la Montagne fière,
Tomber l'austère loi de tes lèvres de pierre.

W.-A. BAKER.

In Memoriam

Not through the statue which his country's love
Hath to his honour raised, but through the deeds
And qualities which won that love, shall he,
The patriot whom we mourn, forever live
In true Canadian hearts of every race.

And chiefly through his strong steadfast will
That difference of race, or creed, or tongue,
Should not divide Canadians, but that all
Should be one people striving for one end,
The common good of all. His country stretched
From Louisbourg to far Vancouver's Isle,
And claimed and had his patriot love and care.
And thus he won a high and honoured place
Among the worthiest of his name and race.

G. W. WICKSTEED.

Le Monument Cartier

C'est par ses actions, ses rares qualités
Qu'il a grandi dans notre estime,
Et de tous les honneurs qu'il avait mérités
Ce bronze est le plus légitime.

Depuis qu'il est parti, nos cœurs reconnaissants
Ont formé ce concert de races
Qu'il invoquait avec de si nobles accents
Pour nous qui marchons sur ses traces.

Il a vu sa Patrie étendre son pouvoir
De l'Atlantique au Pacifique ;
Et dans ce Canada, s'il pouvait le revoir,
Il lirait son nom historique.

Benjamin SULTE.

LES OEUVRES DE CARTIER

Le sujet ici indiqué demanderait un volume si chaque point devait être considéré dans son étendue, et chaque page deviendrait un enseignement patriotique.

Les vingt-quatre années qui vont de 1848 à 1872 sont plus que tout un siècle aux yeux de l'historien. Le génie de la réforme et des créations utiles y a concentré tous ses efforts avec un bonheur surprenant. Ceux qui ont vu de près les choses de cette époque s'en étonnent moins que les hommes de la génération actuelle, parce qu'il vivaient de l'air de ce temps particulier aux fondations d'empires et qui souffle en général sur tout un peuple, au lieu que les grandes inventions industrielles de certains individus sont plutôt propres à surprendre les masses qui ne s'y attendent jamais.

• Il y a soixante ans tout le Canada était en marche vers l'inconnu. A présent, on en peut voir les conséquences : c'est ce qui se comprend et provoque l'admiration.

Le gouvernement responsable de 1848 formait une base solide sur laquelle, en un quart de siècle, s'établit l'édifice national. Maintenant que tout cela est derrière nous, dans un passé qui s'éloigne sans cesse, tâchons d'empêcher l'oubli de s'en emparer et faisons en sorte que notre peuple en garde le souvenir.

Je vais donc énumérer en bref ce qui, dans ces nombreux événements, se rapporte de plus près au personnage dont nous célébrons le centenaire.

Que faut-il pour rendre une renommée durable? Des oeuvres qui durent.

La plupart des hommes qui se sont attiré la faveur populaire ne sont déjà plus rien aux yeux de la génération qui leur succède. Mais s'il arrive que, cinquante ans après la mort de l'un de ceux-là, les classes éclairées de son pays aiment à rappeler sa mémoire et à le citer comme modèle, c'est qu'il a accompli quelque chose d'utile et dont le peuple ressent journellement les avantages. Tel est le cas de Cartier.

La Fontaine et Baldwin ont conquis pour nous le gouvernement responsable. Ils restent vivants eux aussi dans nos mémoires parce que nous tenons à cette forme d'administration qui représente les libertés politiques de tous les jours. S'ils n'avaient été, comme tant d'autres, que des parleurs entraînant les foules, leur popularité se serait évanouie avec ceux qui les auraient entendus. Nos érudits pourraient encore mentionner leurs noms, mais leur renommée n'aurait aucune survivance dans le peuple.

Au cours de cet article, le lecteur se rendra compte de la majeure partie des oeuvres de Cartier.

I

Le canal Welland, qui rachète le niveau des chutes Niagara, date, comme commencement, de 1837. En 1848, il s'agissait de le compléter. M. Cartier, nouveau membre de la Chambre, avocat volontaire des voies ferrées, des canaux et des bonnes routes, appliqué déjà à ce genre d'étude plus qu'aucun homme public de cette époque, releva les assertions de ceux qui traitaient l'entreprise de Welland à titre d'affaire locale. "On prétend que la dépense sera au profit du Haut-Canada et fera venir à sa porte les produits de l'Ouest qui passent par les lacs Huron et Erié, mais ce sera pareillement pour le Bas-Canada! Il en sera de même de toutes les

voies ouvertes pour communiquer avec les pays lointains. Songez que le commerce veut toujours atteindre la mer. Dans notre cas tout doit aboutir au Saint-Laurent. Les Américains le comprennent. Ils ont coupé dans les terres le canal de l'Erié. L'emporteront-ils sur nous? Mais oui, puisque nous ne voulons pas leur faire concurrence. Pourtant, la chose nous est facile. Je puis dire à M. William Hamilton Merritt que sa création du canal Welland est un monument qui éternisera sa mémoire et je souhaite que la Chambre prête la dernière main à la complétion de cette grande oeuvre nationale."

Le coup d'oeil est large auprès de cet intérêt local mis en avant pour obstruer le chemin. Le trafic, se trouvant bien accueilli par cette voie, se développa de telle manière que Cartier put dire, en 1864 :

"L'idée d'élargir le canal Welland est bonne, mais ce sera encore insuffisant. L'Etat de New-York s'est prononcé pour un canal à navires au sud de la rivière Niagara. On parle de la rivière Ottawa où il y a le canal Grenville, mais c'est tout. Si nous ouvrons l'Ottawa le trajet de Chicago à Montréal sera énormément plus court. Ce dernier plan inquiète les Américains. Pour rendre l'Ottawa navigable sur tout son parcours il ne faudrait qu'une canalisation de 29 milles. La dépense serait de 24 millions. Ce canal serait le rival le plus formidable du canal Erié"

Suivent une foule de considérations et de détails de l'ouvrage, pour montrer que, plus tard, le canal de la baie Georgienne sera une nécessité. Voilà juste cinquante-cinq ans de cela.

II

En 1846, les essais de chemin de fer avaient fait con-

naître à l'Europe la possibilité de rendre le grand transport des marchandises et des gens plus facile, plus rapide et moins onéreux. LaFontaine présida une réunion publique, à Montréal, pour discuter le projet d'une voie ferrée, de cette ville à Portland. En cette occasion Cartier prononça un discours, le plus ancien qui nous reste de lui. Il est déjà dans le ton de tous ses plaidoyers en faveur des chemins de fer: "J'en appelle aux grands propriétaires, aux petits propriétaires, qui font la prospérité des grands, aux classes industrielles et ouvrières qui font la prospérité des uns et des autres. Nous avons une chance exceptionnelle d'attirer les capitaux étrangers... Voyez ce qu'a fait New-York... Le temps est venu de faire mentir notre réputation d'hommes apathiques, sans énergie, sans esprit d'entreprise...! Il faut que l'exemple parte de Montréal et que la ville se montre digne de sa position... Montréal sera le grand entrepôt de l'Ouest, mais par le moyen des canaux et des chemins de fer!"

Ces paroles étonnaient par leur nouveauté. L'idée de construire de pareilles routes en Canada paraissait aussi impraticable que la culture du coton: — la dépense, la neige, si peu de trafic. On payerait à peine la graisse des roues. Tout cela est réglé aujourd'hui, mais n'oublions pas ceux qui ont commencé la propagande. Il leur fallait un rude courage et un esprit de dévouement hors ligne, car c'était se dépopulariser ou se mettre dans le cas de n'être jamais bien vu du public.

Bientôt après, devenu membre de l'Assemblée législative, Cartier parla en faveur des chemins de fer suivants qui étaient encore sur le papier: Montréal-Portland, Saint-Laurent-Atlantic, Great-Western, Northern, se classant du coup parmi le petit nombre de ceux qui allaient entreprendre

“la politique des chemins de fer”, un terme qui soulevait souvent l’antagonisme de la peur de la dépense.

Mais quand vint le projet de construire le Grand-Tronc, l’épouvante se répandit partout. Quoi! la tour de Babel! Ne sait-on pas que ces folies sont jugées? Où veut-on nous mener? A la ruine directe...

Cartier s’éleva de toute sa hauteur à côté de ceux qui pliaient sous l’orage. Il attira les attaques sur lui. Qui-conque protestait contre les chemins de fer visait Cartier. Puis, les clameurs cessèrent et le ruban de fer fut posé. Un autre grondement se fit entendre lorsque la compagnie demanda (1856) la permission d’émettre des bons au montant d’un million de piastres pour prolonger sa ligne, cependant, la demande passa.

L’année suivante, la députation paraissait unanime à soutenir cette “entreprise nationale”, selon le mot de Cartier, mais des petits groupes de députés demandaient, ici et là, des tronçons ou embranchements favorables à leurs localités respectives, tandis que l’auteur du bill original voulait pousser l’allongement jusqu’aux provinces maritimes, au nord, et jusqu’à Sarnia, au sud, avant que de s’étendre est et ouest. Chacun prêchait pour sa paroisse, mais Cartier, lui, préparait la Confédération. “Je construis pour l’avenir”, dit-il.

L’heure viendra. Sachons l’attendre.
Bientôt nous pourrons la saisir.
Le courage fait entreprendre
Et l’adresse fait réussir.

Ce couplet, qu’il chantait en clignant de l’œil au dernier vers, je l’ai entendu souvent de sa bouche, non pas comme

an air de triomphe mais plutôt en pleine crise, alors que la question débattue tremblait dans la balance.

En 1861, la compagnie se trouvait gênée financièrement. Le ministère lui avança, sur garantie, \$120,000, ce qui souleva des récriminations. Un discours corsé, chiffré, *business like*, de Cartier étouffa les plaintes — la grande cause était gagnée pour toujours. Le Canada n'y perdit rien.

Quelques paroles empruntées au discours qu'il prononça le 30 octobre 1866 sont ici à leur place. Les citoyens de Montréal lui donnaient un banquet, entre la fin de la dernière session du parlement des Canadas-Unis et l'ouverture du premier parlement de la Confédération.

Cartier avait alors un passé politique digne des hommages de ses compatriotes. Non seulement ses oeuvres existaient, mais elles fonctionnaient à merveille et personne n'osait plus les contester.

“En 1852-53, je demandai à la Chambre, encouragé par le ministère Hincks-Morin, la constitution de la compagnie du Grand-Tronc et je la fis voter malgré l'opposition la plus tenace. J'ai aussi obtenu la construction du pont Victoria et vous vous rappelez tous la résistance que l'on m'opposa à ce propos. D'abord, ces ouvrages seraient cause de terribles inondations à Montréal; ensuite, cette voie détournerait le commerce vers Portland. Les préjugés une fois soulevés, c'est l'ouragan, la tempête, le vacarme, mais cela ne dura pas longtemps! Le Grand-Tronc et le pont Victoria “inondent” Montréal d'une abondante prospérité. Que serait cette ville sans le Grand-Tronc? D'où lui vient le commerce de l'Ouest si ce n'est du chemin de fer? Ah! j'ai eu les préjugés contre moi, mais je vous l'ai dit, ce sont des bourrasques passagères.”

III

Dans un discours (1856) où il était question du projet de M. Young pour creuser un canal de Caughnawaga au lac Champlain, parcours de 25 milles, Cartier fit voir que ce serait au bénéfice des Etats-Unis en enlevant le transit par Montréal. "Caughnawaga, dit-il, est à 9 milles de nous. Je ferais le canal ici, de Longueuil à Saint-Jean, où il n'y a que 16 milles." Son argumentation est toute comprise dans ce peu de mots, mais il sut la développer selon le besoin. Pour finir: "Un électeur qui veut bien voter pour M. X, mais qui le sait en faveur du canal d'en haut, m'a demandé mon avis. J'ai répondu: votez sans crainte: — le canal d'en haut ne se fera ni aujourd'hui ni demain. Je suis en faveur du canal de Caughnawaga à condition qu'il ne soit pas fait à Caughnawaga.

"Puisque l'occasion s'en présente, je dirai que le canal Lachine exige des améliorations. Mon plan est de l'élargir, tant pour la navigation que pour fournir un plus fort volume d'eau à l'usage des manufactures." Nous avons vu faire ces changements.

IV

Les Cantons de l'Est avaient été concédés par grands morceaux (*townships*) à quelques individus qui les gardaient pour les vendre par "terre d'habitant" lorsque le moment deviendrait favorable. C'était tout bonnement entraver la colonisation. Pour mettre fin à cet état de choses une loi (1854) assimila ces terres à celles du reste de la province. Je crois que M. Galt fut le principal auteur de cette mesure.

Un autre obstacle subsistait, comme le dit Cartier

en présentant (1857) son bill des Cantons de l'Est. "Qu'un habitant soit Canadien, Anglais, Irlandais ou Ecossais, il ne sait jamais sous quelle loi il se trouve et, par suite, les colons ne se portent pas de ce côté. De plus, en 1854, nous n'avons rien voté pour cette colonisation, pas même lorsque nous avons mis fin aux fameuses "réserves du clergé protestant" qui nous donnait les moyens d'aider les Cantons. Eh bien! je propose qu'on les assiste. Ils ont besoin de routes, de ponts et autres travaux publics. C'est le moment d'agir."

Le bill passa et Cartier eut le plaisir d'ajouter que la décentralisation des tribunaux, l'enregistrement, la codification, la réforme seigneuriale, etc., toutes lois nouvelles, allaient mettre cette importante région sur un pied comparable au reste de la province "et j'ai fait imprimer ces actes dans les deux langues car les Cantons ont encore plus besoin du français que les anciens habitants canadiens."

Citons les lignes suivantes de M. Louis Turcotte: "M. Cartier fit disparaître une difficulté de législation en préparant et en faisant adopter un acte qui introduisait les lois françaises dans les Cantons de l'Est et rendait la tenure des terres uniforme. Les lois de cette partie de la province n'étaient pas définies; on appliquait tantôt la loi anglaise, tantôt la loi française. Ce grave inconvénient avait empêché la colonisation d'y faire des progrès considérables. A partir de ce moment, les lois civiles furent uniformes dans tout le Bas-Canada."

Aussitôt après 1857 l'élan colonisateur se manifesta dans les Cantons et, depuis, il ne s'est jamais arrêté. A la Confédération, Cartier fit sanctionner par les Chambres des conditions de sûreté que les protestants des Cantons demandaient et il n'en est résulté que du bien.

V

La Fontaine trouvant que la province du Bas-Canada, divisée en cinq districts judiciaires seulement, pouvait en accepter deux autres, l'un sur l'Ottawa, l'autre à Kamouraska, avait fait passer un projet de cette nature qui parut hardi. En 1857, Cartier porta la division à dix-neuf districts et souleva une tempête, mais elle se calma soudainement dès que la réflexion se fit sur le sujet. Donc : Ottawa, Terrebonne, Joliette, Montréal, Bedford, Iberville, Saint-Hyacinthe, Beauharnois, Saint-François, Arthabaska, Richelieu, Trois-Rivières, Beauce, Montmagny, Québec, Saguenay, Kamouraska, Rimouski, Gaspé, furent érigés en centres judiciaires pour la plus grande commodité des populations.

Selon sa coutume, Cartier retraça l'histoire des anciennes divisions territoriales, parla des nouvelles en vue de l'administration et montra que plus le pays se développait plus il devenait nécessaire de mettre la justice à portée de tous les citoyens. Au lieu de voir les habitants courir à une longue distance pour chercher les tribunaux, c'était à ces derniers de s'offrir et de se rendre aisément accessibles. Le bill pourvoyait aussi aux cours d'appel, d'après la même idée. "J'admire la loi de M. La Fontaine. Le temps est venu de lui donner de l'extension et c'est ce qu'il avait prévu".

Quant à la réalisation du projet, une fois son principe adopté, il donna lieu à une autre tempête qui fit parler les gazettes durant deux années. Nombre de gens n'étaient pas contents, parce que les intérêts privés se voyaient méconnus et, par suite, mille influences s'agitaient au profit de quelques personnes. Mais cette nouvelle organisation judiciaire était

toute calculée dans l'intérêt du peuple et le peuple, tranquille devant l'effervescence de quelques individus, imposa son bon vouloir, qui fut le triomphe de Cartier.

La loi ainsi réformée laisse à l'avocat la tâche responsable des faits à prouver et non pas au juge. Elle ne veut point de paperasses ni d'écritures inutiles, comme dans l'ancien temps. Ceci rappelle la manière de nos cours de justice sous le régime français, où les parties s'expliquaient sans chicane et à si bon marché.

Cartier profita de la création des districts judiciaires (accueillie unanimement) pour passer la faux, à tour de bras, dans certains abus introduits surtout par les formes anglaises et même par des adoptions du code Napoléon trop surchargées de minuties. "La masse des témoignages inutiles recueillis dans les enquêtes embrouille le jugement. Un factum bien rédigé vaut mieux." Et il en disait long sur l'emploi de ces modes surannées dont l'origine remonte presque toujours aux hommes de lois qui en tirent un bénéfice.

La cour de révision, créée par Cartier (1864) mit fin à certains appels coûteux dont on se plaignait depuis longtemps. Il fit modifier la loi des jurés dans l'intérêt public. Même, il obtint la suppression de la peine de mort pour des cas qu'il jugeait digne du pénitencier et pas plus. "Je règle nos comptes avec le passé", disait-il.

VI

Le 27 avril 1857, comme Cartier présentait son bill pour la codification des lois civiles et de la procédure civile du Bas-Canada, MM. Drummond et Dorion demandèrent d'assimiler les lois des deux provinces-unies afin de ne com-

poser qu'un seul code et ils invoquèrent la possibilité d'une confédération des provinces britanniques, dont pareille mesure faciliterait le fonctionnement, mais Cartier répondit que la Confédération une fois faite, il serait toujours temps de fondre ensemble les lois de ces provinces. En 1919, ceci n'est pas encore exécuté, mais c'est la faute des provinces qui tiennent à garder leurs vieilles coutumes.

Le régime seigneurial étant aboli, l'heure était propice à la grande opération que ce bill préparait. Dans la province française, certaines lois étaient empruntées à la Coutume dite de Paris, d'autres au droit romain, d'autres encore aux édits et ordonnances des rois de France ou du parlement britannique, puis, nous avons nos statuts provinciaux. Ces sources variées exigent des recherches savantes et des pertes de temps considérables. Une fois le tout mis en ordre et rendu facile à consulter les inconvénients de la dispersion n'existeraient plus et ce serait un bienfait pour tout le monde.

“La codification est nécessaire pour plusieurs raisons. La province est peuplée d'habitants d'origines différentes qui ne peuvent bien connaître ces lois qu'en les classant d'après un système approuvé. Tout en comprenant la sagesse des lois françaises qui régissent nos personnes et nos propriétés, nous ne parvenons à leurs sources qu'après des recherches immenses. La plus grande difficulté qui se présente est ce qui concerne les Cantons de l'Est où certaines terres sont régies par les lois anglaises, tandis que d'autres sont tenues en franc-alleu suivant le vieux système français. J'observe que, à mesure que les Cantons se sont peuplés, les propriétaires se sont familiarisés avec les pratiques françaises, si bien que maintenant on est d'accord pour conserver la teneur de franc-alleu.”

Le projet passa dans les deux Chambres sans opposition.

Le bureau des codificateurs, composé des juges Morin, Day et Caron, avec MM. Beaudry et Ramsay, puis McCord comme secrétaires, travailla de 1859 à 1864 à cette oeuvre qui devint la loi de la province le 1er août 1866 à la satisfaction générale. C'est vers ce temps que Cartier, se présentant au barreau de Toronto, subit cette question :

—Quelle province possède la meilleure loi civile?

—Le Bas-Canada. Nous y avons mis la crème des lois anglaises et françaises.

Le mot est resté sans contradicteur jusqu'à présent.

Pour compléter l'oeuvre de la codification, il était nécessaire de régler la procédure à suivre dans chaque partie de l'application de la loi, que celle-ci fut invoquée à tort ou à raison. Il faut un guide pour le juge, le greffier, les avocats, en dehors du texte et du sens de la loi. Ceci est assez scabreux, mais l'expérience, la haute conception de la justice, le but de tout débat visiblement compris, la procédure, ou, si vous voulez, le chemin à suivre pour éclairer une question, se montre libre et droit devant l'esprit du juriconsulte — c'est le mérite du bill de Cartier qui passa (1866) sans trop d'obstacle, et fit de la province française un ensemble judiciaire bien supérieur à celui des provinces anglaises. Jusque là la conduite des affaires devant les tribunaux ne se conformait qu'à des règles arbitraires dont l'état confus provenait du système français mêlé à la procédure anglaise et tout cela modifié par des innovations ou expédients plus ou moins approuvables. Cartier fit table rase de ces allures, tout en conservant les parties bonnes, valables, pratiques, utiles et d'une compréhension aisée, car, au lieu du brouillamini ordinaire des choses de loi, il tendait, toujours et partout, à faire de la clarté. Son dis-

cours du 26 juin 1866 est un historique de la question et il dit fort à propos :

“Nous allons entrer dans la Confédération avec un système de lois classées, codifiées dans les deux langues. Les Anglais du Bas-Canada n’avaient aucun livre qui pût leur donner la juste idée de nos lois françaises. Le code civil a fait disparaître leurs préventions. Le code de procédure leur plaira pareillement.”

C’est ce qui est arrivé.

VII

A la session de 1850, le Haut-Canada avait adopté une loi donnant aux catholiques et aux protestants le droit d’avoir des écoles séparées subventionnées par l’Etat. Le fanatisme mit tout en oeuvre pour entraver le fonctionnement de ces institutions. En 1855, les catholiques obtinrent certaines modifications, en attendant le grand acte de 1863.

A la séance du 23 juin 1858, le sujet revint brusquement à propos d’écoles fermées. Cartier parla d’abord de l’origine de l’amendement de 1855, puis il fit cette remarque : “Une école catholique étant supprimée parce qu’il y a peu d’élèves, que ferez-vous le jour où, dans la même localité, il s’en trouvera un bon nombre?... M. Brown reste muet. C’est pourtant l’épouvantail qu’il aimait à agiter autrefois. J’espère qu’il garde le silence par suite d’un changement d’opinion, ou peut-être songe-t-il qu’un tiers de ses électeurs sont catholiques...”

En 1859, Cartier disait : “On a prétendu que le système des écoles séparées du Haut-Canada diffère de celui du Bas-Canada. Je le nie. Ce système a été établi par le cabinet dont j’étais membre. Les députés qui ont dit cela peuvent

en imposer pour un moment aux esprits crédules, mais leurs dupes se désabuseront.”

Lorsque M. R. W. Scott fit passer son bill des écoles séparées, en juin 1863, Cartier s'attacha à faire voir que son parti en était l'auteur et que M. Scott était du parti. “Les *clear-grits* ont toujours combattu le bill... Les orangistes ont voté en sa faveur; sans leur appui la mesure tombait...”

VIII

A la session de 1850, La Fontaine fit adopter des résolutions dans le but de réformer la tenure seigneuriale et l'amener aussi près que possible de la tenure libre. La gêne produite par certaines conditions de cet ancien régime et des abus qui s'y étaient introduits rendaient une révision nécessaire. Le fait est qu'on en parlait depuis 1820, mais personne n'osait aborder carrément la question. M. La Fontaine posait en principe qu'il faudrait indemniser les seigneurs en proportion des droits qu'on leur enlèverait. En Chambre, M. P. Davignon, député de Rouville, était à la tête du mouvement de réforme. Les seigneurs comptaient sur M. de Laterrière, député du Saguenay, pour présenter leur défense, car ils s'imaginaient qu'on voulait les dépouiller sans égard pour la justice.

Cartier, député de Verchères, prit de suite une attitude tranchée sur l'alarme que le mot “injustice” avait soulevée. La Chambre, dit-il, est composé de propriétaires et non de brigands.

“Pour une colonie, la France aurait pu trouver mieux que le système seigneurial, toutefois il a rendu des services. Nous l'avons eu, nous l'avons encore, il s'agit de savoir quoi en faire.”

Après ce préambule il dit : “Les cens et rentes ne sont qu’un petit fardeau comparés aux lods et ventes, car ceux-ci sont bel et bien une amende du douzième de la valeur de la terre à chaque changement de propriétaire, de sorte que les hommes prudents se gardent d’améliorer leurs propriétés. Pour la même raison le seigneur passe avant tous les autres créanciers. Il y a aussi la banalité qui ne vaut rien à personne et gêne tout le monde. En somme, les seigneuries ne sont pas de bons placements pour les capitaux et l’abolition du vieux régime sera aussi profitable aux seigneurs qu’aux censitaires. Les seigneurs agiront avec sagesse s’ils ne se montrent pas trop exigeants. Aujourd’hui, les colons se portent de préférence vers les *townships* où ils achètent la terre à un écu de l’arpent plutôt que de se soumettre au joug seigneurial.

“Les seigneurs n’ont jamais eu le droit de vendre leurs terres aux colons et ils n’en ont jamais vendu. Ils n’ont pas le droit de concéder au taux qui leur convient. Ils n’ont pas le droit de prendre hypothèque sur les biens de leurs censitaires. Le droit de banalité a toujours été à peu près illusoire et constamment une source de chicane. On peut ruiner un seigneur en l’obligeant à construire un moulin, puis en allant acheter la farine ailleurs que chez lui. Les arguments que les seigneurs font valoir dans ce débat ne tiennent point devant la loi. Tout peut s’arranger selon l’esprit de justice.”

Deux ans plus tard, il répondit de nouveau aux mêmes prétentions des seigneurs, lorsque l’affaire revint devant la Chambre. Il est faux, dit-il, que les seigneurs soient propriétaires de leurs seigneuries; de plus aucun d’eux, depuis deux cents ans, n’a osé vendre le moindre morceau de terre. Il est faux qu’ils aient le droit de fixer le taux des redevances, mais plusieurs l’ont essayé et se sont fait prendre les

doigts. Il est faux de dire que les deux arrêts de Marly promulgués par Louis XIV, en 1711, ne constituent pas une loi absolue; ces arrêts sont clairs et impératifs: on s'y est toujours conformé devant les tribunaux. Il est faux aussi que les seigneurs puissent refuser de construire un moulin à moudre le grain: ils y ont été obligés de tout temps et y sont encore obligés. Il n'y a pas un seigneur sur vingt qui possède un moulin acceptable, cependant l'exercice de ce droit de banalité a causé beaucoup de mal, sous les Français comme à présent. Voyez le Haut-Canada qui fait marcher deux cents moulins à farine, tandis que le Bas-Canada n'en a que deux, oui deux, qui préparent la farine pour le marché. Notre farine est inférieure. Pour la perte de ce droit le seigneur ne doit prétendre à rien.

Les seigneurs avaient tant et si souvent dit que leur situation était inattaquable que le peuple n'espérait point voir finir leur régime. Cartier alla droit au monstre et démontra qu'il n'avait aucune force.

Il n'appartenait pas à un simple membre de la Chambre de régler cette question — ce ne pouvait être qu'une mesure ministérielle, et, encore, fallait-il que le ministère eut un plan d'action à proposer. En 1854, une bonne partie de la transaction avait pris forme par l'emploi de \$1,580,000 destiné au rachat des droits seigneuriaux, mais tout n'était pas réglé.

Sous le gouvernement Cartier-Macdonald, en avril 1859, il y eut une prise d'armes finale, retentissante, une seule séance ayant duré trente-neuf heures — et le projet Cartier fut adopté par 66 voix contre 28.

IX

Le service des steamers transatlantiques fut le sujet d'un débat sérieux, en mars 1860, et la principale part incombait à Cartier qui était reconnu comme l'apôtre de la navigation océanique. Il s'agissait de soutenir la ligne Allan par un subside de \$104,000 :

“La compagnie est canadienne. Elle a contre elle la concurrence des lignes anglaises et américaines dans des conditions tout à fait inégales.” Ici des chiffres comparatifs.

“Le trajet se fait plus rapidement par notre ligne que par la ligne Cunard... Il ne faut pas laisser ruiner une compagnie qui a déjà employé £618,000 et donné la preuve d'un grand esprit d'entreprise et qui a étendu si largement nos relations commerciales avec l'Europe... Lorsque la ligne canadienne fut établie (1856) le gouvernement anglais ne voulut pas lui donner le service postal, mais deux ans après il se ravisa, ce qui produisit \$25,000. Nous obtînmes le même privilège des Etats-Unis... Il se trouve encore des députés haut-canadiens qui semblent regretter que le commerce prenne son cours par le Saint-Laurent, au lieu de passer par New-York. L'un d'eux a dit qu'il ne voulait pas imposer à sa province la somme demandée. Il a donc oublié que le Bas-Canada existe et aura à payer sa part de la dépense. Assurément, le Haut-Canada n'est pas le seul que cette question concerne. Le Bas-Canada a des intérêts maritimes d'un ordre général qui doivent mériter quelque considération. Le pays ne dépendra pas toujours de Portland pour son accès à la mer : il est probable que dans un avenir qui n'est pas éloigné nous aurons un port sur notre propre territoire. Nous aurons alors établi des communications avec

le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse et nous retirons de la ligne des steamers de plus grands avantages que ceux que nous en avons obtenus jusqu'à présent."

X

Le code municipal de 1870 qui est en vigueur à présent, avait été mis en forme, on peut dire, par l'acte municipal de Cartier, dix années auparavant. Voici quelques passages du discours qu'il prononça en cette occasion :

"A la dernière session du parlement, je présentai un bill pour refondre les lois municipales du Bas-Canada et je dis à la Chambre que j'enverrais ce bill à toutes les municipalités de la province, leur demandant de me faire connaître leurs observations à ce sujet. Ces conseils me sont parvenus et ils suggèrent peu de changements.

"Ce procédé m'a donné d'autant plus de satisfaction que certains journaux avaient dit que nous ne méritions pas de jouir des institutions libres et que nous ne pouvions pas faire fonctionner un système municipal. Or, je puis attester qu'il marche très bien et que c'est l'une des principales et des plus utiles institutions du Bas-Canada. Il est intimement lié avec le régime parlementaire.

"M. Brown a paru blâmer Son Excellence d'avoir dit, dans le discours du Trône, qu'il félicitait la législature d'avoir reçu des observations des corps municipaux. Ces félicitations me semblent d'autant plus justes que les Conseils ont ainsi prouvé qu'ils entendaient parfaitement les questions qui leur ont été soumises."

Le bill fut adopté sans obstacle.

XI

L'approfondissement du lac Saint-Pierre était représenté par quelques journaux comme une entreprise possible mais d'un intérêt plutôt local. En soumettant son bill à la Chambre, le 11 mai 1860, Cartier toucha d'abord ce point :

“Ceci regarde toute la province. On a l'air de croire que le gouvernement a trop donné de son attention au commerce et qu'il néglige l'agriculture, mais voyez, le Grand-Tronc, par exemple, a plus favorisé l'agriculture que le commerce.

“Il est question d'un port d'hiver au Bic. Ceci mérite une attention sérieuse. J'espère que le jour n'est pas éloigné où le projet se réalisera.

“Toute notre dette a été contractée pour des travaux publics fort importants : le canal Welland, les canaux du Saint-Laurent, le canal Rideau, celui de Lachine, les phares, etc. Mais nous n'avons pas encore atteint notre but qui était de détourner le commerce des grands lacs des routes américaines pour le diriger vers le Saint-Laurent. Ce commerce continue de passer par New-York et la Pennsylvanie ; tout ce que nous en voyons est à destination d'Ogdensburg et d'Oswego.

“Si, d'une part, nous rendons le lac Saint-Pierre accessible à de plus grands vaisseaux, nous pourrons, d'un autre côté, abolir les péages sur les canaux. Cette politique n'a aucun caractère local, l'Est et l'Ouest y sont également intéressés. Ce n'est pas non plus l'avantage de Montréal au détriment du Haut-Canada. Vous ne pouvez pas faire que cette ville ne soit à la tête de la navigation.”

XII

La loi concernant l'enregistrement des titres de propriété, des hypothèques, etc., donna lieu à des pétitions et des débats animés parce que son principe était mal compris et se présentait comme une invention nouvelle dont l'expérience était hasardeuse et, peut-être, remplie de danger. Cartier, parfaitement maître du sujet, expliqua son bill, le 16 mai 1860, avec la clarté qu'il apportait dans toute discussion:—

“J’ai présenté ce bill il y a deux ans. La clôture de la session l’a empêché de passer. On le connaît donc. Comment se fait-il qu’un avocat distingué lui attribue une origine anglaise? Ignore-t-il qu’il n’y a pas de loi semblable en Angleterre? Un autre a dit que ma découverte ne vaut rien. Ce n’est ni nouveau en France ni imaginé par moi. Cet autre déclare que je cherche à *anglifier* les Canadiens. A celui-là je souhaite de faire des lois qui égalent en patriotisme celles dont je suis l’auteur.

“Ne sait-il pas combien j’ai dû travailler et lutter contre les préjugés pour faire passer le Grand-Tronc à travers le Bas-Canada et pourtant c’est ce qui a donné de la valeur à nos terres et facilité la colonisation. N’ai-je pas, en 1856, doté la province française de trois écoles normales et de trois mille écoles communes. N’ai-je pas rendu les biens des anciens Jésuites à leur destination première qui était pour le soutien des écoles? Qui a réglé la question des *Townships*, sont-ce les lois anglaises ou les lois françaises qui y ont été introduites par moi? Qui, avant moi, avait songé à la codification de nos lois civiles, et publiées dans les deux langues? La loi qui divise le Bas-Canada en districts judiciaires est-elle désavantageuse à mes compatriotes? Le bill seigneur-

rial est-il une mesure malheureuse? Les suites qu'il a eues, comme le rachat des lods et ventes, sont-elles regrettables?

“On s'attaque à l'article qui permet d'entendre comme témoin un parent proche. Dans le Haut-Canada la chose se pratique et il n'en résulte pas d'abus.

“Je ne change pas le droit commun par ce bill. Je veux empêcher que les gens ne soient plus exposés à perdre leurs droits faute d'avoir fait certaines démarches. Le cas est arrivé souvent. La doctrine que j'énonce est exposée dans les auteurs français.”

XIII

L'instruction publique avait assez mauvaise mine vers 1850, à cause du manque de secours de l'Etat et surtout par le défaut d'un plan praticable dans la manière d'opérer. Le vulgaire s'opposait aux écoles. Les vieilles habitudes d'indifférence régnaient toujours. Parler d'instruction, c'était se mettre au blanc et recevoir les coups. Dans le Haut-Canada on commençait à faire mieux. Cartier se dit: “Voilà une affaire difficile, on en a peur. Je la prends!” et selon sa coutume, il se délectait à entendre les gens lui crier qu'il se cassait le cou et que c'était folie que de braver l'entêtement et l'ignorance du peuple.

“Vous dites que c'est impossible. Laissez-moi cela. Vous verrez plus tard.”

Précisément, en 1866, il eut occasion de récapituler ce qui avait eu lieu dix années auparavant. Écoutons-le:

“A la retraite de M. Morin, en 1855, j'entrai au ministère. La première chose dont je m'occupai comme ministre ce fut l'éducation nationale et, comme il fallait à la tête de l'instruction un homme capable

de rivaliser avec le Dr Ryerson, l'habile surintendant du Haut-Canada, je choisis M. Chauveau. Cette même année, ma première mesure eut pour résultat de placer l'enseignement sur un pied égal à celui de l'autre province qui paraissait être le meilleur connu. Qu'est-il arrivé? En dix ans le nombre de nos écoles élémentaires a doublé; nous en avons trois mille. Et de plus, c'est la même loi de 1856 qui a donné aux catholiques deux écoles normales et une aux protestants."

C'est ici l'à-propos de dire que les adversaires de Cartier redoutaient ses batteries cachées. Dans la question des écoles, il procédait souvent par comparaison et faisait usage de chiffres qui décontenaient ses adversaires. Il s'était donné la peine d'étudier les faits et de se meubler la tête, tandis que "tout le monde n'en fait pas autant," disait-il, d'un air narquois. C'était l'homme le mieux renseigné de la Chambre et celui qui savait le mieux travailler pour se renseigner.

"Qu'est-ce que j'entends, s'écriait-il un jour, on dit qu'une école normale suffit pour le Haut-Canada tandis que j'en demande trois pour le Bas-Canada, et vous croyez que c'est là du raisonnement!

"La province supérieure est de forme ronde et d'une seule langue; son école est au milieu, à Toronto. Les deux tiers des élèves viennent des comtés d'alentours et toutes les autres parties de la province fournissent ensemble un misérable tiers. Direz-vous que cela suffit? Du reste, c'est votre affaire.

"Voyons le Bas-Canada, qui a une toute autre géographie. Il est tout en longueur. Je place une école à Québec, une autre à Montréal. Voilà les catholiques satisfaits et pour les deux langues. J'ai une troisième école normale

pour les protestants et la langue anglaise. Venez, maintenant, avec vos comparaisons !”

Les attaques se croisaient, la riposte de Cartier coupait roide dans le jeu des adversaires. En 1856: “Vous avez tant d'écoles élémentaires; nous en avons un peu moins, mais je vais régénérer le système si mon bill passe et vous en verrez le résultat”. Dix ans plus tard: “Vous avez tant d'écoles; nous en avons prêt de cinq fois autant. Vous avez sept ou huit collèges; nous en avons le double. Et déjà, il y a huit ou dix ans comme aujourd'hui, notre enseignement supérieur était au dessus du vôtre. Comparez tout cela et voyez clair !”

Au banquet de Londres, en 1869, sir Edward Watkin, président du Grand-Tronc, faisant l'éloge de Cartier, constata qu'en 1853, nous n'avions que 43 milles de chemin de fer mais que l'on en comptait 3,000 au moment où il parlait. Lord Granville ajouta: “Et les lois de l'instruction publique, celles des corporations religieuses, dûes à ce même ministre, ce sont autant d'exemples que l'Angleterre pourrait imiter avec avantage.”

XIV

L'idée de la Confédération n'a pas surgi tout-à-coup, à propos de rien, dans l'esprit public. Elle date aujourd'hui d'un siècle, sinon plus. Réunir les provinces du golfe avec les deux Canadas n'était pas un mauvais plan vers 1820, mais la distance faisait regarder le projet comme irréalisable. Un peu plus tard, à mesure que la navigation s'améliorait par l'emploi de la vapeur et que l'on se rendait compte de l'utilité des chemins de fer, on en vint à se familiariser avec cette conception qui commençait à paraître raisonnable,

plus aisément possible et à coup sûr avantageuse si l'on arrivait à l'exécuter.

Il y avait aussi la plainte du Haut-Canada contre l'Union de 1840, c'est-à-dire que cette province, qui s'était réjouie en pensant que, par l'Union, elle asservirait le Bas-Canada, se montrait dépitée d'être tenue en échec et elle perdait ses illusions. Lorsque la dépense d'argent pour l'instruction publique dans le Bas était plus élevée que dans le Haut (Cartier avait beau dire que c'était à cause de notre plus grand nombre d'écoles) le *Globe* criait: il faut rompre l'Union! Si l'on parlait du creusement du lac Saint-Pierre, le *Globe* répétait: il faut rompre l'Union! Si l'on proposait de construire un bureau de poste dans le Bas, de suite le Haut reprenait le refrain: il faut rompre l'Union.

Jamais les Canadiens n'ont proposé de rompre l'Union, cette Union qui avait été faite contre eux.

Le Haut-Canada en était à chercher un refuge quelque part et c'est en répondant à ces lamentations que Cartier disait (5 avril 1861) "Je pense que l'Union durera encore une dizaine d'années... Pour maintenir l'accord, j'ai confiance dans la population, à partir de Cobourg, ou même Toronto, en descendant le fleuve. J'ai confiance pareillement dans celle qui peuple les deux côtés de la rivière Ottawa." C'était dire que le sud et l'ouest du Haut-Canada étaient douteux. "Je ne suis pas de ces personnes qui voyent tout en noir. Je préfère les perspectives encourageantes. J'ai foi dans nos populations, dans nos ressources naturelles, dans l'avenir." Autant de points qui portaient.

Il faudrait copier ici plus de soixante pages des discours de Cartier en faveur de la Confédération ou plutôt écrire un livre pour montrer le travail qu'il a fait dans ce

sens (1). On lui attribue non seulement ce mérite, mais l'honneur d'avoir été la cheville ouvrière de la Confédération. Lui manquant, rien ne se faisait. Il a mobilisé tous les éléments nécessaires à l'édifice, les a fait se placer en ordre et leur a donné comme clef de voûte la bonne volonté unanime de la province de Québec, au risque d'entendre de nouveau le cri de *No French domination*.

A deux ou trois reprises dans les discours de 1864, Cartier a fait usage de cette expression: "Le résultat de nos conférences sera un royaume de plus sur le globe."

Je m'arrête, car, au moment où ces lignes vont chez l'imprimeur, je lis un savant article de revue qui réclame pour le Canada le titre de "royaume, sans recourir à plus d'indépendance." J'ajoute que, en 1869 (le 25 mai) Cartier disait, aux Communes: "J'ai entendu préconiser l'indépendance, mais je n'ai aucune sympathie pour cette cause. Il est bien probable que ceux qui en parlent ne comprennent pas assez la portée de leurs paroles. Nous n'avons pas besoin de plus d'indépendance que nous en possédons."

XV

Le choix de la petite ville d'Ottawa comme capitale des provinces unies du Haut et Bas-Canada date de 1858, mais il faut remonter à la guerre de 1812 pour mieux comprendre la question. La ligne d'eau qui nous sépare des Etats-Unis place Toronto, Kingston et Montréal même sous les coups d'un envahisseur, de sorte que le siège de notre gouverne-

1. Voir *la Confédération canadienne*, par l'abbé Lionel Groulx; Montréal, 1918; in-12, 265 pages. Ce livre n'est pas complet, mais il donne un aperçu général des origines de la Confédération, des conférences et des débats parlementaires.

ment serait trop exposé dans ces endroits. Le commerce se trouve aussi en pareil danger.

De 1820 à 1827 les autorités impériales construisirent les canaux de Carillon à Grenville qui ouvraient l'Ottawa à la navigation jusqu'aux Chaudières, et partant du voisinage de ces chutes un autre canal utilisant la rivière Rideau qui s'enfonce dans le Haut-Canada, de manière à rejoindre la rivière Cataracoui et par là atteindre le lac Ontario. Ce long détour valait mieux que de remonter les cascades et les rapides du Saint-Laurent. Voilà pour le commerce, mais c'était en même temps une voie militaire passant par l'intérieur du pays et pouvant porter secours à nos contrées des grands lacs, considération sur laquelle le duc de Wellington appuya et il eut même l'idée que la capitale ne serait pas mieux placée que sur l'Ottawa supérieur ou moyen, quelque part aux environs des Chaudières. Or, le capitaine By, construisant les écluses du canal Rideau qui s'ouvrent sur l'Ottawa, choisit un endroit où il pouvait concentrer son outillage et ce lieu devint Bytown. Le site en est admirable et commode. A l'union des Canadas, le gouvernement se plaça temporairement à Kingston. Cette année (1841) lord Sydenham disait que l'on aurait dû choisir Bytown et y rester. De ce moment les citoyens de ce village mordirent à l'appât qui leur était présenté et par la suite firent valoir leur prétention par l'organe de la presse et des discours publics avec une persévérance qui ne manquait pas d'à-propos puisque le parlement était nomade faute d'avoir une capitale fixe.

En 1854 Bytown prit le rang de ville sous le nom d'Ottawa et proclama avec un redoublement d'ardeur ses titres à la dignité qu'elle ambitionnait. L'opinion de lord Sydenham était invoquée mais la plus curieuse (et très bien prouvée) était celle de Philémon Wright qui, en 1827, avait désigné le cap où est aujourd'hui le parlement comme le siège de

la législature des deux provinces — alors que ces provinces étaient encore séparées politiquement.

C'est vers 1854 que l'on commença sérieusement à parler d'une capitale permanente, mais si l'on mentionnait Kingston, les sept-huitièmes de la députation votaient "non" et si Montréal, Toronto ou Québec venaient sur le tapis les sept-huitièmes allaient contre, de sorte que les villes se négativant les unes les autres on piétinait sur place sans avancer et la Chambre se décida à remettre cette décision à la reine. Celle-ci s'en rapporta principalement à ce qu'avait pensé autrefois Wellington et que les circonstances nouvelles justifiaient — Ottawa reçut la palme.

Je me rappelle avoir vu en 1857 une gravure (une charge plutôt) représentant ce village avec ses maisons éparpillées sur un vaste terrain. J'avais aussi sous les yeux la belle et grande *Vue d'Ottawa* qui avait été envoyée à Londres en 1855 et nous causait une toute autre impression.

En 1858, la mine et le pic attaquèrent la roche vive du sommet du cap pour placer l'édifice principal du gouvernement. Le prince de Galles en solennisa la fondation deux ans plus tard. En 1866, ce siège des Canadas-Unis était prêt et la première session s'ouvrit, mais ce fut la dernière du régime de 1841. En 1867 commençait la Confédération.

Sur le choix d'une capitale comment Cartier a-t-il agi? Sachant bien que Montréal ne l'emporterait point, il fut toujours en faveur d'Ottawa dont il voyait d'avance le développement du territoire, comprenait la position qui deviendrait de plus en plus centrale, et aussi la rapide colonisation de la rivière Ottawa donnant à Montréal, comme prolongement, l'avantage d'une province nouvelle, car c'est cela à présent. Il se conduisit en cette occasion d'après sa coutume de voir large et de fonder pour l'avenir. La rivalité de nos quatre grandes villes lui suggéra de sortir du dilemme par la création

d'un centre éloigné des frontières et qui serait une porte ouverte sur l'étendue de l'ouest où il devinait que le Canada devait se répandre avant longtemps.

XVI

Durant la mission Cartier-Ross-Galt en Angleterre (1858) on s'était occupé du projet déjà ancien d'une voie ferrée reliant Halifax à Lévis. Les autorités impériales auraient fourni \$1,500,000 et les provinces une égale somme en total, mais Londres recula. Des négociations se rouvrirent en 1862 sans faire plus de progrès. Deux années s'écoulèrent et, alors, le cabinet Macdonald-Dorion fit examiner la route afin d'en connaître la dépense probable. On n'alla pas plus loin. Enfin, dès la première session du parlement fédéral (1867) la décision fut prise et, en 1869, les contrats de quelques parties de la ligne étaient signés. Au cours des longs et fiévreux débats de cette affaire aucun membre de la Chambre ne se prodigua avec autant d'ardeur et de bons arguments que "l'homme des chemins de fer", dont les forces intellectuelles et physiques semblaient illimitées. Il exposa les principes, les détails, les moyens d'action et se tint sur la brèche contre toutes les attaques comme aux jours de l'établissement du Grand-Tronc.

"J'observe, dit-il à ce sujet, que la députation d'Ontario est froide à l'égard de l'International, mais, voyez donc ! n'ai-je pas travaillé avec ardeur pour le canal Welland et les canaux qui avantagent cette province ? Si, à présent, je m'emploie de toutes mes forces à faire avancer le chemin qui sera, dites-vous, au bénéfice des provinces d'en bas, c'est que,

d'un côté comme de l'autre il y aura profit pour toute la Confédération."

Ceux qui ont connu l'esprit provincial si répandu et si puissant à cette époque, comprendront mieux que les jeunes d'aujourd'hui l'importance de pareilles déclarations et le courage de celui qui les lançait dans la presse, sur les *hustings*, en pleine Chambre, afin d'élever le sentiment patriotique au niveau des grandes choses qu'il préparait.

XVII

Au Nouveau-Brunswick l'ancien usage était de subventionner les écoles catholiques comme les écoles protestantes. Après 1867, cette allocation cessa pour les catholiques. C'était une affaire du ressort de la législature locale. Une simple coutume venait d'être abolie; elle ne reposait sur aucune loi.

Cartier voyant que l'on tentait de porter la question au parlement fédéral expliqua les mesures prises aux approches de 1867 pour la protection des minorités dans Ontario et Québec et dit que le Nouveau-Brunswick n'était pas sur le même pied. "L'évêque de cette province a écrit des lettres en faveur de la Confédération sans jamais réclamer une protection spéciale pour ses fidèles. Quant à moi, je proclame hautement que les catholiques du Nouveau-Brunswick devraient avoir les mêmes privilèges que ceux de la province de Québec. J'ai toujours voté contre les écoles mixtes. J'ai voté aussi pour demander à la législature du Nouveau-Brunswick de faire disparaître les justes mécontentements des catholiques."

Après une longue et vive agitation, les parties en vinrent à une entente à l'amiable.

XVIII

La retraite des troupes, en 1870, nous mettait dans l'obligation de pourvoir non à notre défense contre l'étranger, mais à l'organisation d'une force quelconque pour les cas de troubles intérieurs qui pourraient se présenter. En Angleterre, il semble que personne n'avait compris ce que signifiait notre Confédération; on n'y voyait qu'une pensée d'indépendance et comme la majorité du parlement de Londres ne voulait pas garder de colonies (étonnez-vous de cela en 1919!) on s'empressait de retirer les corps armés du Canada.

Notre milice sédentaire était sur le papier tout bonnement. Ni exercices militaires, ni armes, ni uniformes, ni équipement, ni officiers connaissant le "b. a. ba" de l'affaire.

Cartier biffa la loi de milice. Il mit à la place, dès 1868 (en apprenant que les troupes allaient être retirées) une institution de volontaires qui s'exerceraient localement et dans des camps selon la saison. Une vingtaine de mille hommes ainsi entraînés devaient suffire à nos besoins.

Nombre de plans furent publiés à cette époque sur le même sujet: 1° former un régiment caserné. 2° ou deux bataillons casernés, un pour Ontario, un pour Québec. 3° n'avoir que des écoles militaires où les officiers et soldats iraient d'eux-mêmes s'instruire. 4° employer nos soldats à ouvrir des routes de colonisation tout en recevant l'instruction militaire, etc.

La réponse de Cartier fut que la colonisation était une chose et la milice une autre; que les écoles viendraient en leur temps lorsque nous aurions une milice; que les réguliers casernés coûtaient les yeux de la tête; que nous ne voulions pas d'armée mais une milice; que tout le monde se trompait en confondant milice avec armée.

Ceci étant expliqué on commença à comprendre le système, mais alors on le regarda comme impossible "vu qu'il n'y aura pas de volontaires" et la conclusion était qu'il fallait enrôler de par la loi — la conscription. Cartier répondit: "Passez le bill. Si les volontaires font défaut, nous irons à la conscription, mais notez mes paroles: vous aurez toujours plus de volontaires qu'il ne vous en faudra". Depuis cinquante ans en effet les offres volontaires ont constamment dépassé le chiffre requis.

Quant à l'utilité de la milice, je puis certifier que, de 1870 à 1904, j'ai consigné quatre-vingt-deux sorties de la milice pour apaiser des émeutes, grèves, soulèvements dans toutes les parties de la Confédération et dans le cours des dernières quinze années cela s'est continué.

Tel que conçu et exécuté durant une assez longue période, le bill de 1868 était ce que nous pouvions avoir de mieux. On a fini par le transformer en loi d'armée et la dépense s'est quintuplée sans nous donner aucun avantage. Il nous faudrait aujourd'hui retourner au bill primitif en y ajoutant plus d'exercice à domicile et moins de camps, moins d'états-majors, moins d'uniformes de parade.

Le mérite de Cartier reste intact en dépit des changements ambitieux que l'on a apporté à cette loi. Elle est la base d'un bon système. Surtout, ne lui imputons pas les innovations qui la déparent de nos jours.

XIX

Dans l'esprit de ses fondateurs, la Confédération devait étendre ses limites de l'Atlantique au Pacifique, ce qui nécessitait l'annexion des territoires du Nord-Ouest alors aux mains de la Compagnie de la baie d'Hudson à titre de pays de chasse et de région sauvage. Dès l'automne de 1867, le

parlement d'Ottawa fut appelé à se prononcer sur l'acquisition de ce grand domaine et il s'en suivit des démarches auprès de la Compagnie et des autorités britanniques pour arriver à une entente. Au mois d'avril 1869, MM. William McDougall et Cartier étaient à Londres occupés de cet arrangement. Tous deux furent les hôtes de la reine à Windsor. Le 28 mai suivant, à Ottawa, sir George-Etienne Cartier annonçait la conclusion du marché et disait: "La Colombie-Anglaise est prête à se joindre à nous."

XX

Ce serait ici le moment de faire l'histoire de l'origine du chemin de fer du Pacifique parce que la Colombie l'exigeait pour entrer dans la Confédération. Cartier se plaça à notre extrémité de la ligne et dit: "C'est nous qui avons besoin de cette voie". Tout ce que, vingt années auparavant, on lui avait fait de misères au sujet du Grand-Tronc revint dans le débat et plus encore, attendu que l'entreprise était cent fois plus difficile. Sa fermeté, ses arguments, le souvenir de ses triomphes parlementaires, la confiance qui s'attachait à ses conceptions emportèrent la majorité. Lui seul—personne ne conteste ceci—pouvait faire passer cette mesure en 1872 et si le projet eût été rejeté il est probable que nous serions aujourd'hui fort peu avancés sous ce rapport. Le discours qu'il prononça en expliquant le bill fut écouté avec admiration et stupeur. Embrassant tous les points qu'il traitait dans l'idée nationale, il les revêtait d'un sentiment de grandeur qui entraînait les esprits et ne s'écartait ni du sens pratique ni du raisonnement simple que tout le monde peut comprendre, ce qui, on le sait, était une des forces de sa nature. Au moment de terminer il fit surgir adroitement l'illusion que le chemin de fer était construit, que les loco-

motives le parcouraient, que les voitures se formaient en convoi et il lança le cri : *All aboard for the West—En route vers l'Ouest!*

CONCLUSION

La carrière politique de l'homme qui fait l'objet de ce volume peut se diviser en deux programmes et il les a remplis à partir de sa première apparition sur la scène parlementaire jusqu'à la veille du jour où il s'est couché pour voir terminer son existence terrestre :

1° *Canada agrandi.*—Chemins de fer. Confédération. Canaux. Steamers océaniques. Creusement du fleuve. Acquisition du Nord-Ouest. Milice.

2° *Province de Québec.*—Administration de la Justice. Codification des lois. Procédure en cours civiles. Décentralisation des tribunaux. Lois d'enregistrement des titres de propriété, etc. Organisation municipale. Réforme seigneuriale. Instruction publique. Défense de la langue française.

Et tant d'autres sujets non mentionnés ici, qui appartiennent à la vie parlementaire, et où il a brillé constamment.

Franc et sans biais, mais fin, adroit, pas renfrogné, joyeux même, il bataillait armé de toutes pièces et parfois ses ruses de guerre le secondaient fort à propos.

Cartier était un avocat pénétré de l'esprit du génie et du défaut des lois. Homme d'Etat, d'autre part, et allant jusqu'à surveiller les petites choses, mais tenant ses regards fixés sur les trois ou quatre questions qui dominaient pour le moment, il portait ses vues sur des calculs d'avenir que nos beaux talents n'ont guère coutume d'envisager. Et puis, c'était un homme pratique — rare qualité en tout temps et partout.

L'esprit entièrement occupé de sa tâche patriotique, il s'appliquait à affermir ce qui était bon à conserver, tout en cherchant à nous procurer ce qui manquait. Je dirai que, si nous avions été dépourvus de religion, il aurait été capable d'en fonder une pour le bien de tous. Me souvenant de ce qu'il disait sur tant de choses qui nous touchent de près, je pense à Moïse, le législateur des Hébreux.

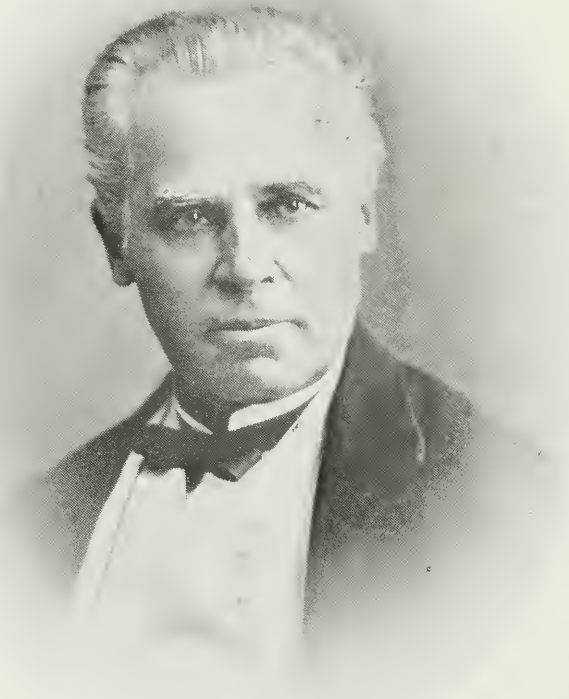
Ses premiers discours furent pour la création des chemins de fer et ses derniers pareillement.

A la manière dont il entendait sa mission, il est visible qu'il travaillait pour l'avenir et voulait un Canada plus grand, tout en conservant les institutions établies, les améliorant et leur donnant plus de stabilité. Il a paru audacieux en exprimant sa maîtresse pensée. C'était un prophète : on ne conteste plus sa clairvoyance.

Sur les ressources naturelles du pays, il poussait ses explications plus loin que bien d'autres parce qu'ils les avait étudiées et aussi mieux comprises. Restait à les mettre en valeur — il trouva ce cri : les chemins de fer !

Il invoquait les chemins de fer comme le grand moyen de développer les ressources naturelles du Canada et d'étendre ses limites aux plages des deux océans.

Avec la même ardeur et un savoir-faire étonnant, il remodelait le mécanisme de la justice, les lois fondamentales qui touchent à la sécurité de l'individu ou de l'Etat. Aussi, voyez ses travaux de codification, de décentralisation judiciaire, et ce qu'il a fait pour édifier cette oeuvre immense.— la Confédération.



SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER.

SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER (1)

Ce croquis n'est point parfait sous le rapport littéraire mais il a l'avantage de présenter l'homme, dégagé de la personification du chef politique. Il dépeint sa vie de bureau.

Sir George-Etienne Cartier était de taille moyenne, un peu petite même, ce qui n'empêchait pas qu'à première vue il nous donnait l'idée d'une vigueur peu commune. Sans être gras, il était rondlet, potelé, si bien que nerfs et muscles étaient comme enfouis sous cette enveloppe. La main et le pied petits, d'un modèle superbe. Sa tête, plantée aplomb sur le cou, était d'une mobilité extrême: en parlant il la remuait de mille manières qui, toutes, signifiaient quelque chose; aussi le mouvement qu'il lui imprimait constamment causait-il une certaine surprise aux étrangers. La pétulance toute française que l'on remarquait de suite en l'abordant n'avait rien de cette allure importune ou frivole que les Anglais disent être particulière au tempérament français. Ses gestes avaient des secousses de lion, force et souplesse, non brusquerie, et plusieurs s'y sont trompés.

1. Cette esquisse sur Cartier a d'abord paru dans la *Revue Canadienne* de 1873, page 425. En 1882, on l'a réimprimé pour l'usage des sculpteurs de langue française (Ottawa, in-8, 16 pages). Une traduction abrégée de l'abbé F.-A. Paillargé, pour l'usage des artistes italiens en vue de l'érection de la statue de Cartier qui était demandée, parut aussi en 1882 sous le titre: *Biografia del Sir George-Etienne Cartier, abbreviata da Benjamin Sulte* (Ottawa, in-12, 12 pages).

L'édition du Centenaire, publiée en 1914, contient aussi un résumé de ce chapitre que nous avons considérablement augmenté pour la présente édition.

Quand il voulait être brusque, c'était par calcul, il ne se ressemblait plus et, comme il se dominait assez pour s'emporter rarement, il me semble qu'il n'est jamais allé jusqu'à la colère.

On a dit et répété qu'il était rude, sans égard, sans cérémonie. Erreur complète — mais sa parole pressée, hachée, parfois saccadée et toujours chaleureuse contribuait à répandre cette croyance — et, ma foi, il paraissait bien aise de la voir s'accréditer. C'était l'épouvantail des importuns, des courtisans, des gens inutiles, comme il s'en trouve partout. On a dit de lui : "chêne à la rude écorce et coeur généreux". Sir Adolphe Routhier, qui l'a bien connu, note qu'il y avait du Bonaparte en lui et, comme l'autre, il prenait son peuple pour cheval de guerre, le menait de bataille en bataille, de victoire en victoire.

GRAND CARACTERE.

La franchise passe quelquefois pour de la roideur. Un mouvement emporté semble de la colère. Une décision ferme fait penser à de l'entêtement. Je crois que l'honorable Alexander Mackenzie éprouvait cette confusion à l'égard de Cartier, lorsqu'il lui dit :—"Je sais que, si votre comté vous abandonnait, vous en trouveriez vingt autres ; aussi, l'aplomb avec lequel vous exprimez parfois des idées qui effrayent vos amis fait assez voir que vous ne tenez point compte de l'opinion publique."

—Dites plutôt, riposta sir George, que sans ma franchise et la liberté avec laquelle je m'exprime, je n'aurais pas vingt comtés à ma disposition.

En effet, mieux vaut savoir de suite ce que propose un ministre que de le voir tourner cent fois autour de sa pensée

pour l'envelopper et faire en sorte qu'elle échappe à tout le monde.

Je l'ai vu bien gai, bien affectueux, bien simple, bien arrogant, bien peiné, bien énergique, bien indécis, jamais désespéré. Vous souvient-il qu'un soir, durant les débats, M. Mackenzie, faisant allusion à l'audace que déployait Cartier, dit que cela provenait du grand nombre de ses adhérents.

—Sans doute, fut la réponse de sir George, mais vous savez que je n'aurais pas autant d'amis autour de moi s'ils avaient des doutes sur mon caractère.

La physionomie de Cartier était remarquable par la vivacité que lui communiquaient les yeux et, lorsqu'il s'animait en parlant, par la succession rapide des sentiments qui s'y reflétaient. Rien de ce regard terne ou errant, que j'ai observé chez nombre d'orateurs. Des yeux expressifs, c'est ce qui souligne le mieux un bout de phrase amené à propos. Il se faisait souvent comprendre, surtout en conversation, par le jeu des muscles de la face, comme les acteurs qui recouvrent le mot par l'expression des traits du visage. Dans son bureau, il était rare qu'il achevât une explication, l'employé lisait le reste sur ses joues, sa bouche, dans ses yeux et c'était clair et net toujours.

Nul portrait ne peut reproduire cette figure changeante sur laquelle les impressions se succédaient sans laisser de trace, comme un souffle sur l'eau. La photographie s'empare bien des formes qu'on lui présente, mais elle ne rend pas avec l'ampleur du pinceau l'expression habituelle d'une physionomie. Le portrait de sir George sans ce reflet d'illumination, c'est presque celui d'un masque : car la vie active n'est plus dans ces lignes posées à froid, selon les exigences de l'appareil enregistreur.

PUISSANCE DE TRAVAIL.

Mangeant peu, dormant bien mais pas longtemps, il menait une vie réglée comme un papier de musique, selon l'expression populaire. Entre deux nuits, pas un instant de perdu. Ses journées étaient distribuées d'avance de telle manière qu'il obéissait plutôt à sa montre qu'à son initiative propre — du moins en apparence. Ce qu'il a eu d'affaires en main et comment il les expédiait est presque incroyable. Il savait travailler vite et juste à point — grand art que l'on apprend et que peu d'hommes se donnent la peine d'acquérir. Néanmoins, dans ce mouvement dont il était le centre, sir George veillait à ce que rien ne se fit hâtivement. On courait, on se pressait, on allait à toute vitesse par moment, mais chaque chose prenait son temps voulu et les détails, une fois rassemblés et qu'ils avaient passés par la période préparatoire, rien ne se mettait en place, ne s'équilibrait, ne se complétait sans sa surveillance. La multiplicité des genres d'affaire semblait plutôt l'aiguillonner que le dérouter. Chef attitré d'un département, il avait presque toujours deux ou trois autres ministères à diriger, soit à cause de l'absence d'un collègue ou afin d'initier un nouveau ministre à ses fonctions. Sa part de travail au Conseil Privé dépassait souvent la moitié de toute la besogne qui s'y faisait. Et, avec cela, il se réservait certaines heures pour la lecture. Les livres lui passaient sous la main par douzaine. Il les atteignait au cœur et saisissait leur pensée. Sa méthode consistait à débarrasser le sujet de ses formes d'exposition, de son manteau littéraire et à frapper dans le vif. Il savait lire. En une heure, quelquefois en moins de temps, l'oeuvre était déponillée, mise à jour comme un squelette, il en voyait

les ressorts et, avec sa prodigieuse mémoire, il en retenait la substance ainsi que les principaux arguments. Quant aux lois, il les savait par coeur, sans compter celles qu'il avait faites.

Vers ou prose, il lui fallait du solide, une substance appuyante, un champ propre à la méditation. L'arrangement littéraire, l'ajustage des mots, c'était pour lui de la frange ou du galon sur les coutures, mais il goûtait les beautés de la forme et, en cela, il se montrait artiste.

Sir John A. Macdonald, qui lisait des romans français comme pas un — il en avait toujours chez lui et jusque dans son bureau — entra sur la pointe du pied et vidait ses poches. Au milieu de ses papiers, je vis un jour *le Diable Boiteux*, de LeSage. Il s'en aperçut et dit, en français: "N'allez pas me trahir!" Cartier étendit la main vers la table et lui montra les *Aventures du Capitaine Beauchêne*, du même auteur. Ceci, par exemple, c'était presque de l'histoire du Canada.

SA MANIERE D'ECRIRE.

Sir George-Etienne Cartier possédait la science des détails dans les écrits qu'il dictait mais ne se donnait pas la peine d'y toucher lui-même. Cela regardait le secrétaire. Aussi, écrivait-il peu. Quand il dictait, les points de suspension qui indiquent le remplissage, se trouvaient plus nombreux que les mots essentiels; mais ceux-ci étaient bien posés et formaient la charpente du morceau. Pour mieux dire, sa méthode consistait à composer en style télégraphique et à laisser la phrase courante au soin du secrétaire; mais, ensuite, il en scrutait toutes les parties minutieusement avant que de signer lui-même ou de dire "signez". Tout

ceci est plus facile à faire qu'on ne le croirait. Un secrétaire qui entend le métier entre vite dans la facture ou la forme de langage de celui qui donne la dictée.

Invariablement, sa signature portait: "Geo. Et. Cartier", lisible pour tout le monde (1). Une table carrée, fort modeste, lui servait à écrire et à déposer les papiers du moment. Ce meuble qui avait été fait à Toronto, par Jacques and Hay, en 1859, suivit M. Cartier à Québec, ensuite, à Ottawa. Il est à présent au bureau de la cartoucherie à Québec. En 1872, on fabriqua un très grand pupitre à compartiments pour remplacer la table en question, mais sir George ne l'a jamais vu et, depuis quarante-cinq ans, il est au service des ministres de la milice. Ceci répond aux journaux qui ont déjà dit que le grand pupitre est un souvenir de Cartier (?).

Le gouvernement était à Toronto en 1859. Cartier travaillait assis sur une chaise de bois des plus ordinaires lorsqu'on lui apporta une sorte de fauteuil en acajou avec dossier assez large et un peu élevé, bras de côtés simples de forme, siège et dossier rembourrés de cuir nuance acajou. Il l'utilisa par la suite à Toronto, Québec, Ottawa. J'ai connu l'ouvrier qui fabriqua cette pièce. Depuis 1872, je l'occupai seul et, selon la coutume qui est de garder un souvenir tangible des bureaux officiels en les quittant après de longues années de service, ayant permission des autorités, je l'emportai chez moi et la fis remettre à neuf. J'écris ces lignes, en 1919, sur le meuble de Cartier qui est encore solide et commode, ainsi qu'aux premiers jours où nous l'avons reçu. L'encrier de sir George était le plus souvent emprunté à quelqu'un de nous et toutes les plumes lui convenaient.

1. Voir l'*Appendice*, note I, à la fin de ce volume.

2. Voir l'*Appendice*, note II, à la fin de ce volume.

J'ai dit qu'il écrivait rarement. On ne lira pas sans curiosité le billet suivant que lui envoyait un jour M. Chauveau : "Votre calligraphie, qui est cependant meilleure que la mienne, fait que je n'ai pu lire ce qu'il y avait dans l'enveloppe de la lettre que vous m'avez adressée. J'ai trouvé, toutefois, que ces hiéroglyphes avaient un aspect bienveillant et je vous en remercie."

Il y mettait de la gaité, comme cela eut lieu un jour en parcourant l'un de ses anciens rapports : "J'ai trois sortes d'écritures, dit-il ; une que chacun comprend, une autre que je puis lire seul, et une que Sicotte et Sulte parviennent à déchiffrer." Louis-Wilfrid Sicotte m'avait précédé dans le bureau : il est mort juge des sessions de la paix à Montréal.

En ce temps-là le personnel du gouvernement n'était guère plus nombreux que celui d'une grosse municipalité de 1919. Tous les employés se connaissaient et fraternisaient. Le ministre savait l'histoire du moindre d'entre nous, et il s'informait de nos familles. Lorsqu'il partait pour Montréal ou ailleurs, Cartier passait de bureau en bureau pour serrer la main aux employés, les messagers compris.

L'un de ceux-ci vint lui demander la permission de quitter son travail pour fêter la Saint-Jean-Baptiste. Il lui décocha un : "Je n'ai pas le temps de vous écouter !" qui fit trembler les vitres. L'autre parti, Cartier se tourna vers moi et dit en ricanant : "Allez donc lui faire comprendre qu'il peut fêter la Saint-Jean-Baptiste sans la tourner en question d'Etat."

LA JOURNÉE DE CARTIER.

Jamais esprit plus actif n'habita un corps mieux fait pour supporter la fatigue. Sa charpente physique était ex-

traordinairement solide. Grâce aux ressources qu'elle lui offrait et aussi à cause des habitudes tempérantes qu'il avait adoptées, il pouvait accomplir ses quinze ou seize heures de travail par jour sans paraître las — non point qu'il fut aussi disposé à la fin de la journée qu'au commencement; mais ni sa figure, ni sa parole, ni l'activité de tout son être n'en trahissait rien. Cependant, un pareil régime le ruinait. Les grands travailleurs vont d'ordinaire par coups de collier, suivis d'un repos complet et de fortes distractions. Lui, pas du tout. Ce qui est un remède pour tout le monde, chaque jour — la promenade à pied — n'entra jamais dans ses habitudes et ceci amena le coup fatal. Rester assis pendant quatre, cinq ou six heures à lire des papiers, consulter des livres, prendre des notes, se lever de temps en temps pour faire quelques pas en ruminant la solution d'une affaire, puis courir au Conseil ou à la Chambre, siéger durant des heures, se lever pour prononcer un long discours et reprendre sa place comme si de rien n'était, voilà à quoi se bornait la vie physique de cet homme vigoureux, plein de sang, de sève et de feu. Sans la forte constitution dont il était doué il serait disparu encore plus tôt. Les conseils, les avis alarmés ne lui manquaient pas à ce sujet, mais il allait, allait toujours comme un boulet de canon épuisant sa force initiale et ne pouvant la refaire nulle part dans son trajet.

On cite deux ou trois occasions uniques où il s'est absenté durant les séances parlementaires. Quel que fut le sujet du débat, Cartier veillait à la manoeuvre. Ses collègues disparaissaient tour à tour pour respirer l'air frais, manger un morceau sur le pouce et même dormir au besoin, lorsque la séance se prolongeait outre mesure; mais lui, à son poste, l'oeil au guet comme un joueur de balle, l'oreille tendue, la réplique sur les lèvres, toute sa personne prête à bondir

dans l'arène à la première incartade de ses amis ou de ses adversaires, c'était le gladiateur qui tenait le terrain, attirait les regards et portait les derniers coups après diverses passes d'armes préparatoires. Le vide que sa mort a laissé dans la Chambre des Communes est tout à fait hors de proportion avec le départ d'un autre membre.

Que de fois, accablé en apparence par la lassitude ou paraissant étranger au débat, il s'est posé la tête sur son pupitre et on l'a cru endormi; mais à peine un orateur avait-il fini de parler ou venait-il de lancer un mot qui appelait l'attention que le lutteur se redressait alerte et vibrant, relevait point par point l'argumentation défectueuse à son sens et montrait qu'il avait tout entendu. M. Howe y fut pris un jour, vers les cinq heures du matin. Le ministre de la milice était écrasé sur son pupitre. M. Howe exposait le rôle que sir George avait joué dans l'affaire en litige. S'arrêtant sur une phrase le grand tribun dit: "J'attendrai une autre occasion", ce que toute la Chambre comprit, car l'homme attaqué sommeillait. Soudain Cartier se retourne et lance de sa voix perçante un: "Allez toujours, je ne dors que d'un oeil", qui fut couvert d'applaudissements.

LE COURAGE DE SIR GEORGE.

Son amour du travail était illimité. Nous l'avons vu, vers la fin de mai 1862, descendre du chemin de fer, à Montréal, expédier ses bagages à son domicile et se diriger tout droit vers son bureau d'avocat. Il entre, donne la main à ses associés et aux clercs, dépose son pardessus et demande le dossier en telle cause. Le voilà à l'ouvrage, il fait sa journée comme les autres. Eh bien! son ministère venait d'être renversé. Il reprenait sa besogne de particulier, tout

simplement, tout de suite, sans se lamenter du revers politique. On peut être sûr qu'un homme de cette trempe fera son chemin. Noble et bel exemple pour la jeunesse qui oublie trop souvent combien le travail est nécessaire et de quelle valeur est le courage bien employé.

Lorsqu'il n'était pas trop pressé, il faisait la leçon aux jeunes gens autour de lui. J'allais dire "ses secrétaires", car il en avait autant que d'employés, mais chacun dans la mesure de ses capacités. Aucun n'était payé comme secrétaire. Tout en menant les affaires tambour battant, il était franc compagnon, aimait à rire et s'amusait de nos badinages — car nous avions de l'esprit.

Il fallait le laisser faire à sa guise et il se trompait rarement sur les petites choses du bureau. D'autre part, il cédait de suite aux observations qui tendaient à accélérer la marche des affaires. Bien souvent, il écoutait avec un bon sourire, puis il attaquait un de ses sujets favoris, à savoir:—"Les jeunes gens ne connaissent rien. Ils sont pleins d'excellentes dispositions. Point d'expérience. Il faut apprendre par soi-même. On ne m'a rien enseigné, presque rien. J'ai acquis à mes dépens. C'est la vraie manière. Voyons ce que vous avez là. Tiens....." et il expliquait comme un maître d'école une foule de procédés utiles fruits de son expérience. En terminant, une fusée de ce rire que je n'ai connu à personne autre et qui partait subitement comme le chant du coq.

Un haut fonctionnaire qui venait de recevoir ses ordres, lui fit observer qu'il ne savait pas comment s'y prendre pour mener l'affaire à son but. "Ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela, dit-il, mais à vos collègues, chacun sa besogne."

Un autre se lamentait des attaques des journaux contre la manière dont il avait agi en une certaine circonstance.

—Le belle affaire! dit Cartier. Nous savons qu'ils ont tort.

—Oui, mais, sir George, ils m'abiment!

—Ah! vraiment, qu'est-ce qui vous démonte? Vous êtes payé pour cela.

Et il se mit à rire.

Cartier était aussi un homme habile à se renseigner, sachant où prendre les éléments de sa science et la réduisant, une fois qu'il l'avait acquise, à un exposé clair autant qu'énergique. Un jour, il me demanda si je connaissais le travail du lin. Je lui dis que non — ensuite, après un silence, j'ajoutai: "Un tel, qui est ici en ce moment, est tout à fait votre homme dans cette partie.

Il éclata:

—Comment! diantre de diantre, vous dites que vous n'en savez rien, tout en m'indiquant où prendre la chose. Quand on sait où se trouve un renseignement c'est comme si on le savait par coeur. Merci et bonjour.

Le ton, le geste, toute cette colère c'était pour frapper mon imagination et me faire comprendre sa manière de travailler. J'en ai gardé mémoire.

—Après tout, disait un Anglais, vous êtes attaché aux Canadiens-français et qui sont-ils?

—Ce sont les descendants des Normands qui ont conquis l'Angleterre, riposta Cartier.

Notons ici deux petits faits: Cartier ne fumait pas et, devant un fumeur, il faisait la même grimace qu'un enfant dépité. On l'entendait dire: "Cet homme est bien mis". Et lui-même était un modèle en ce genre. Toujours propre

comme un sou neuf, il avait l'air de sortir d'une boîte de toilette.

Un jeune homme qui se sent vivre, sans savoir d'abord à quoi employer son activité, tombe sur la profession qui l'attire, s'y jette avec ardeur et se trouve dans son milieu. C'est ainsi que le collégien Cartier entra dans la Loi. Sa nature s'y développait à l'aise. jusqu'au jour où il rencontra la Politique, oh ! alors il s'installa finalement, car il était né pour ces deux fins : le Droit, les Affaires Publiques. C'est quelque chose que d'être comme un poisson dans l'eau, d'être dans son élément, dans son assiette, ou d'être amphibie, selon les termes populaires — je ne vois que ces expressions pour rendre ma pensée à l'égard du sujet que je traite ici. L'avocat, le législateur, l'administrateur, autant d'âmes dans un même corps.

Il avait deux sortes de décisions : l'une instantanée, l'autre lente. L'imprévu ne l'effrayait aucunement, il s'y attendait sans cesse. Si la question posée relevait de principes fondamentaux, elle recevait sa réponse immédiate. S'il ne s'agissait que de matière secondaire un peu vague, il prenait des renseignements à loisir.

Tous ces détails peuvent servir de guides à la jeunesse qui cherche à se former aux affaires — autrement j'aurais le soin de les omettre, puisque les hommes d'action n'y trouveront rien de nouveau pour eux.

Combien je regrette de ne pas avoir sous les yeux une description de la manière de travailler de sir Louis-Hyppolite LaFontaine. Je la comparerais avec celle de Cartier, en tenant compte du tempérament des deux hommes. Les affaires sont les affaires, il est vrai, et tous les procédés ont un fonds commun, cependant l'observateur y découvre nombre de pratiques variant les unes avec les autres, qui dessi-

nent le portrait intellectuel du personnage et lui donnent son relief particulier. Il est trop tard pour songer à recueillir aujourd'hui les traits de cette photographie intime du père ou du parrain du gouvernement responsable — je veux dire LaFontaine.

Sir George avait des côtés de caractère agréables qui se montraient au milieu des occupations journalières les moins joviales. Il riait par explosion. Sa cordialité et son urbanité étaient proverbiales dans les bureaux et ailleurs.

LE SALON DE CARTIER.

Quel est celui qui, se trouvant à Ottawa, durant la session du Parlement, n'a pas fait la démarche nécessaire pour être invité aux "samedis" de sir George? Et quel est celui qui, y étant allé, n'a pas désiré de les revoir? Cette heureuse innovation d'un chef de parti politique réunissant sous son toit les députés de toutes couleurs pour s'amuser en bons camarades produisait des merveilles. Chacun faisait connaissance avec tel ou tel de ses collègues qui lui serait resté étranger sans cela et, en peu de temps, la Chambre des Communes, le Sénat, nombre d'employés supérieurs ne formaient plus qu'un groupe de société très heureux de pouvoir se parler sans gêne et n'être plus, dans la capitale, comme des exilés ou des voyageurs qui s'ennuient. Quand on a chanté ensemble :

"C'est l'aviron qui nous mène, qui nous mène.

C'est l'aviron qui nous mène au vent".

ou bien encore :

"O Canada, mon pays, mes amours!"

il reste peu de distance entre les hommes et l'acrimonie, la différence des idées, la froideur provenant de la diversité d'origines, la gêne des rencontres entre personnes inconnues les unes aux autres, tout cela disparaît et chacun s'en trouve mieux. Plus de chiens de faïence, mais de l'urbanité, des rapports aimables, de l'estime souvent les uns pour les autres, les avantages de la bonne compagnie. C'était une heureuse trouvaille que ces *conversazione*, comme on les appelait. La mode s'en est perdue, à notre grand regret. Les sénateurs et les députés sont aujourd'hui des âmes errantes dans la ville d'Ottawa, faute d'un cercle qui les tienne ensemble, et plus d'un individu reste isolé, étranger, comme désorienté dans ce milieu qui ne lui dit rien, qui ne l'attire que peu ou point et qu'il a hâte de quitter pour se retrouver chez lui..... après la session.

Le secret d'être à la fois un adversaire tenace et redoutable, de se faire aimer, cependant, par ceux qu'il combat et de suspendre par moment l'ardeur de la lutte, Cartier le livrait à qui aurait voulu s'en servir... mais le caractère de l'homme ou le tempérament indispensable à l'application de cette théorie n'est pas donné à tous. Il s'en faut! Ne sait pas rire qui veut, du moins rire avec esprit. L'adresse de Cartier consistait à composer la liste des invités — c'est déjà un petit tour de force. Ensuite, imaginer un programme d'amusement, découvrir les gens et les moyens pour l'exécuter sans que l'on voit le dessous du jeu, comme on dit. Toujours il se ménageait un rôle principal, au grand plaisir de chacun. Et, boute-en-train, type de Jean-Baptiste, comme il chantait l'amour et l'amitié!! Personne plus que lui ne savait mettre en branle et tenir en gaieté ces réunions hétéroclites, où les graves législateurs coudoyaient les *dandys* du jour, où les lecteurs des livres bleus se mêlaient aux musi-

ciens, aux chanteurs, où le journaliste causait badinage avec le ministre qu'il avait plus ou moins malmené, où le modeste fonctionnaire cassait une croûte avec un lieutenant-gouverneur, ou, enfin, cinquante extrêmes se confondaient comme par miracle.

Sa fortune était mince. Il l'écornait volontiers pour satisfaire aux exigences de la vie publique. Ses soirées avaient lieu dans une modeste maison de brique située à l'encoignure des rues Metcalfe et Maria (Laurier aujourd'hui) et qui est remplacée par le vaste édifice des *Young Men Christian Association*. Dans ce logis presque pauvre, la bonne humeur et les propos amusants faisaient oublier l'absence de la richesse. Une chanson de Pierre Fortin, un air d'opéra de Frédéric Braun enlevaient les cœurs. "Il faut dégourdir ces braves gens, disait Cartier, et leur montrer ce que nous avons de bon". L'entrain avait bientôt gagné toute la réunion et c'était à qui promettrait de revenir. Parfois, même assez souvent, on y entendait des artistes de passage à Ottawa. Le souvenir de ces soirées dure encore, après plus de quarante-cinq ans.

FIN DIPLOMATE.

Cet homme ouvert à tous ceux qui avaient besoin de ses services ne rebutait personne, mais il savait par expérience quelle perte de temps entraînent les pourparlers et la correspondance avec tant d'individus peu versés dans les affaires ou trop attachés à la cause qu'ils ont épousée pour mesurer équitablement les minutes suffisantes à chaque opération. Favorisé comme il l'était par un extérieur de combattant et le "naturel" qui marquait ses moindres gestes il savait fort bien profiter de tout cela, selon l'occasion. Plus d'un qui

l'a cru inabordable ne se doutait pas pourquoi. Le résultat de ce calcul prouve qu'il ne s'était point trompé. Les entretiens avec lui commençaient invariablement par ces mots : "Je ne vous retiendrai pas longtemps, M. Cartier, je serai bref. . . . voici l'affaire en peu de mots". Et lui de répondre : "Oui, oui, donnez-moi la clef, cela suffit, je connais le reste," ce qui ne l'empêchait pas de retenir le visiteur et de le questionner aussi longtemps qu'il pouvait en tirer de nouvelles informations.

Un jour qu'il y avait plusieurs personnes dans l'antichambre, attendant son audience, Cartier profita de ce que la porte était entrebaillée pour s'exclamer à pleine voix : "Nous n'en finirons jamais ! Tant de monde ! Il faut que chacun se presse. . . ."

Ces paroles produisirent un effet magique ; chaque sollicitateur fut bref, direct, précis dans ses explications.

Les lettres qu'il recevait portaient la marque de cette impression généralement répandue dans le public. Au lieu d'écrire quatre pages on s'exerçait à exprimer les choses en peu de mots — et les lettres n'en étaient que plus claires.

Ceci me rappelle, par voie de contraste, le monsieur qui donne des conseils au gouvernement, un type assez rare, dont j'ai connu quatre ou cinq exemplaires. Il en est mort un, tout récemment, que j'avais suivi de l'oeil durant au moins trente années. Les journaux ont publié qu'il avait été en correspondance fréquente avec les chefs de son parti. Un fait certain, c'est qu'il devait posséder des réponses dans lesquelles, au lieu de l'accuser du crime d'obsession, il était remercié de ses avis, et par là même encouragé à continuer. Quinze grandes pages ne sont pas de trop pour faire ressortir les vues de ces penseurs singuliers, tous visionnaires avec, ici et là, une lueur de vérité, une réflexion utile, parfois un trait

de génie embrouillé. Dès 1859, l'un d'eux parlait du chemin de fer du Pacifique Canadien. Un autre du même temps invoquait la création d'un haut commissariat à Londres. Enfin, il y avait du grain nourrissant au fond du sac, mais pas toujours. Ouvrant une missive de ce genre, Cartier la refermait aussitôt et, sans mot dire, la glissait dans sa poche. Après lecture, à temps perdu, je rédigeais sept ou huit lignes que je plaçais sur le bureau du ministre ayant, au préalable, fait savoir au correspondant que sa précieuse lettre était remplie de lumière. Retournons au sérieux.

LE PACIFIQUE CANADIEN (1).

Le dernier acte de Cartier fut le projet de loi qui a donné naissance au chemin de fer du Pacifique. Je me rappelle que le jour où il présenta ce bill, au moment de partir pour la Chambre, sir George entretenait de ce sujet quelques amis et il leur disait avec la rondeur de phrase et de geste qui lui était particulière:—"Eh bien! voilà une mesure qui a de l'attrait pour un homme! Il y a des idées là-dedans. Nous relient les océans de droite et de gauche. . . . Plus que cela, nous aurons à nos portes la Chine de l'Asie comme Lachine de Montréal. Cent victoires remportées sur l'opposition me plaisent moins que la simple présentation d'un bill semblable! C'est là-dedans qu'est ma jouissance."

A peine ces mots prononcés la porte s'ouvrit et sir John A. Macdonald entra dans le cabinet avec cet air dégagé qui avait chez lui une certaine allure de camaraderie et qui l'aurait fait prendre pour un Français, et, souriant à tout le monde, il dit: "Well, ready? Let us have another field day."

1. Voir l'Appendice, note III, à la fin de ce volume.

Chacun sortit, le premier ministre en tête, marquant le pas avec affectation, comme un conscrit qui part en guerre. Tous y mettaient de l'entrain. Ils y allèrent si bien que la Chambre retentit longtemps du cri de Cartier après le vote: "*All aboard for the West!*" On l'a répété, depuis, à la même place, en plus d'une occasion.

—Voilà des mesures que j'aime, disait Cartier à la sortie de cette assemblée.

Au retour de cette grande séance, sir George fit comme s'il eût pressenti que sa carrière était terminée — il tira d'une armoire les lois auxquelles il avait travaillé, y ajouta celle du Pacifique et envoya le tout au relieur. Je ne sais ce qu'est devenu ce volume unique en son genre.

LA CONFEDERATION.

Les hommes qui ont fait la Confédération n'étaient point des ambitieux ordinaires. Tous s'élevaient au-dessus du vulgaire par des idées d'intérêt général et des vues larges sur l'avenir du Canada. Dans l'ensemble, c'étaient des intelligences supérieures bien inspirées: séparément, des défauts étaient visibles, mais chacun d'eux renfermait du bon. J'étais dans la fabrique où l'on travaillait les pièces de ce vaste mécanisme et je parle de l'impression que m'a laissée ce groupe d'éminents citoyens, aujourd'hui disparus.

Parfois, les journaux d'Angleterre apportaient une note déplaisante au milieu des arrangements qui se poursuivaient à Québec, Ottawa, Toronto, Montréal et ailleurs pour amener l'oeuvre à sa période finale. C'était toujours ce cri lamentable des gens pris de peur sans à propos, qu'ils se nomment Disraeli, Palmerston, Bright ou Gladstone: "Le Canada vise à l'indépendance, il ne veut plus d'affaire avec nous, eh

bien! qu'il s'en aille". John A. Macdonald frappait du pied sur le plancher, Tupper regardait voler les mouches, Tilly se tenait la mâchoire à deux mains et Cartier lançait des: "Que voulez-vous? ils ont perdu la tête!" qui faisaient plutôt rire que pleurer, tant son rôle d'acteur tragique était amusant pour nous.

A propos. Quelle ne fut pas mon édification, en 1864, lorsque je me trouvai aux grandes conférences qui préparaient la Confédération! Savez-vous ce qu'il y avait sur les tables de l'Assemblée législative et des bureaux chefs? Des tabatières larges comme des chapeaux d'enfant où, à tout instant, quelqu'un allait cueillir une prise et s'en retournait avec un air de sénateur romain, les doigts dans le nez, humant le tabac aromatisé. C'était le temps des chiquenaudes savantes pour enlever des habits, des noeuds de cravates flottantes et des jabots (on portait encore de ces fanfreluches), les grains de la précieuse plante qui n'avaient pu se loger dans les narines. Etant jeune et naïf, je me figurais que tout cela était affaire d'occasion. Non pas! En 1866, à Ottawa, première session parlementaire, j'ai revu les tabatières, toujours dans le grand style et très considérées. L'abolition de cette coutume n'eut lieu que plusieurs années après... avec lenteur.

Autre observation: loin de se laisser conduire par l'opinion publique, c'est Cartier plutôt qui la guidait en la devançant par un mot, une phrase qui ramenait toute chose à un point central. S'il y a un mauvais mouvement, une tempête, disait-il, voyons au gouvernail. Or, il ajustait de son mieux ce moyen de diriger l'action. Ceci ne veut pas dire qu'il était infailible, mais prévoyant, et tout l'opposé d'un démagogue. Que de fois n'a-t-il pas mis au jeu sa popularité, cette force sans laquelle rien n'est possible en politique! Et l'a-t-on vu

flatter les préjugés du peuple? Jamais. Les a-t-il frondés? Souvent. Il attaquait les questions en face et "fais ce que dois, advienne que pourra". Ah! il n'était pas chercheur de popularité, mais pas assez maladroit non plus pour se casser la tête sur les murs.

ENERGIE DE FER.

Et voyons, maintenant, de quelle manière il supportait les revers.

Son bureau d'avocat (Cartier et Pominville), rue Saint-Vincent, à Montréal, se trouvait dans l'hôtel Richelieu, devenu plus tard le club Cartier et aujourd'hui occupé entièrement par le journal "Le Devoir". Un autre bureau, pour les fins politiques, occupait deux chambres de sa résidence (site actuel de l'église grecque), vis-à-vis de l'hôtel Donegana, maintenant l'hôpital Notre-Dame. C'était le numéro 30 de la rue Notre-Dame.

Le jour des élections fédérales, en 1872, sur les neuf heures du matin, arrivant de Limoilou à sa résidence, numéro 30, rue Notre-Dame, on lui annonça coup sur coup les indications d'une défaite visible.

Il ne parut guère étonné et se contenta de dire qu'il avait bien dormi, qu'il passerait la journée au bureau et recevrait tout le monde. En réalité, il ne se portait pas sur ses jambes et fut tout le temps couché sur un sofa.

Depuis l'automne de 1871, le mal s'était manifesté par des enflures aux pieds et il avait toujours été en augmentant. Durant la session de 1872, l'état du malade était pitoyable—ses agissements s'en ressentaient.

Le jour de l'élection, il devait se montrer perplexe et préoccupé du résultat, pensez-vous? Non point. Tout mar-

chait comme de coutume. Vers dix heures, il dictait un mémoire sur Manitoba, lorsque vint la nouvelle d'une débandade presque générale de ses partisans. La rue était remplie de monde. Il se leva, se mit à la fenêtre, puis, haussant les épaules, il retourna au lit de repos, disant: "Où en êtes-vous., bien, continuons."

Moitié rêveur, moitié souriant, il continua de dicter. Il s'agissait d'organiser un corps de volontaires pour le Nord-Ouest. Cela fait, les visiteurs entrèrent, jusqu'à deux heures. Quelqu'un exprima sa surprise de le voir s'occuper, en pareil moment, des dossiers de la milice.—"Voilà bien comme vous êtes tous, répondit-il sur ce ton sec qu'on lui connaissait, vous voudriez sans doute me voir pleurer ou, tout au moins, dresser des plans contre une chose désormais inévitable. La meilleure distraction, c'est le travail."

Un peu après six heures, il partit pour sa maison de campagne (Limoilou), sur les instances de son associé, M. Pominville, qui l'amena avec lui. Il répétait les noms de ceux qui étaient venus le voir et se montrait très sensible de leurs égards pour lui. Ce n'était pas seulement une conséquence de sa faiblesse physique en ce moment — il cachait moins son émotion que dans les temps ordinaires.

Il faut admettre que si Cartier n'avait pas été si terrassé par la maladie qui le minait depuis quelques mois, et qui l'empêcha de voir lui-même à ses élections, il aurait réussi à soulever l'enthousiasme des citoyens de Montréal. Cependant, observe Joseph Tassé, Montréal-Est n'était pas tout le pays et des témoignages de sympathie retentirent de toutes parts. Au Manitoba, les électeurs de langue française, apprenant sa pénible défaite du 28 août, lui offrirent le siège du comté de Provencher que MM. Louis Riel et Henry J. Clark résignèrent en faveur de Cartier qui fut officiellement

nommé le 14 septembre. Malheureusement, sir George n'eut pas le bonheur de représenter sa nouvelle division, car il devait mourir avant que de l'occuper.

DELICATESSE EXQUISE.

Cartier était doué d'une délicatesse de sentiment vive comme tout ce qui dépendait de lui. Sa générosité, ses actes charitables étaient connus de Dieu et de quelques amis. Parlons du bureau. Un de ses principaux employés d'Ottawa, "bureau de travail" — il y en a — se surmenait et ne voulait ni congé ni repos, croyant bien que lui seul soutenait l'édifice de l'Etat. De Québec, sir George lui télégraphia d'aller l'attendre à Montréal. Au bout d'une semaine, ils se rencontrèrent. — "Ah! très bien! Venez à Québec avec moi." Huit jours plus tard: "Tout est réglé, je n'aurai pas besoin de vous. Prenez votre temps pour retourner à Ottawa".

On a dit que c'était un diamant brut. Un diamant, oui, mais brut, non... Il fallait ne le connaître que par ouï dire pour s'exprimer ainsi. Malheureusement cette matière n'est pas facile à traiter sans toucher à des détails restés dans le domaine de la vie privée, et nous l'abandonnons volontiers parce que sir George, tout le premier, n'aurait voulu s'en faire un mérite qu'aux yeux du Ciel qui récompense les coeurs droits, bons et compatissants.

N'a-t-on pas soutenu, cependant, qu'il était sans esprit religieux, comme si l'ordonnance morale de ses discours et de ses conversations n'impliquait pas le sens religieux dans tout ce qu'il a dit à propos de la chose publique. S'il n'a pas fait étalage de sa religion, il en a parlé avec assez de feu, parfois, et a toujours donné des marques de sa croyance. Je

me rappelle qu'on lui dit, un jour : "M.....est mort..... libre penseur". — "Allons, dit Cartier, il se trompait : un Canadien-français doit être catholique."

Dans son discours sur le désétablissement de l'Eglise d'Irlande, prononcé le 31 mai 1869, Cartier n'a-t-il pas défini ses convictions religieuses : "Je suis catholique, et jamais cette Chambre ni aucune autre Chambre, ni aucun pouvoir sur la terre, ne me feront renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables...." Cartier parlait privément en catholique convaincu. Toujours et partout.

Dans une autre circonstance, à Rimouski, le 7 août 1870, en réponse à une adresse de bienvenue, il disait : "La religion est la sauvegarde des peuples. Quelle reconnaissance la race canadienne-française ne doit-elle pas à son clergé? Si elle a conservé sa nationalité, sa langue, ses institutions, à qui le doit-elle surtout, sinon à ce corps vénérable?..... Le meilleur moyen pour les Canadiens-français, c'est l'attachement au sol et surtout la conservation de leur langue et de leur religion."

Il n'a pas attendu la dernière heure pour mettre en ordre ses affaires de conscience : longtemps avant que le docteur sir James Grant lui eût dit : "C'est le *Bright's disease* (mal de Bright) que vous avez", il était en règle. J'ai été témoin de cela.

Voici un trait qui peint l'adresse de sir George à profiter des circonstances. On débattait sur le milice. C'était le 31 mars 1868. M. Jones, ennemi des féniens, du pape et du bill de milice, demandait que l'on empêchât les jeunes gens gradués dans nos écoles militaires de prendre du service à l'étranger.

M. Cartier :—"Aucune loi n'oblige ces jeunes gens à rester dans le pays. Ils sont libres d'aller où bon leur semble.

et le pays ne peut qu'être fier d'avoir donné à ceux qui partent une éducation militaire. La jeunesse canadienne, je suis heureux de le dire, est d'humeur assez martiale. Il est notoire aujourd'hui que 50,000 Canadiens se sont enrôlés dans l'armée américaine du nord pendant la guerre de Sécession. Et cent cinquante jeunes gens viennent de partir volontairement pour s'enrôler dans l'armée pontificale. Ils vont combattre Garibaldi qui est le grand fézien de l'Italie. Ils vont défendre Sa Sainteté le Pape, qui est l'ennemi le plus déterminé des féziens. Et je suis sûr de ce que j'affirme ici, car, lorsque j'ai eu l'honneur, en compagnie de M. T. D'Arcy McGee, d'obtenir une audience de Sa Sainteté, la première question qu'Elle m'a adressée a été celle-ci : "J'espère, mon cher fils, que les féziens irlandais d'Amérique ont cessé de troubler la paix de votre pays." J'ajouterai, à ce propos, que toute l'Eglise catholique est opposée au fézienisme."

C'était porter le coup avec une arme triangulaire.

ARBRE GENEALOGIQUE.

Durant la campagne électorale de 1872, il habitait sa terre d'Hochelaga, à laquelle il avait donné le nom de Limoilou, à cause de Jacques Cartier que l'on mentionne assez souvent à côté de lui.

Je me servirai de la science de feu le docteur N.-E. Dionne, pour expliquer ce nom de Limoilou. Il y avait, dans le voisinage de Saint-Malo, deux paroisses confinant l'une à l'autre : Pasramé ou Paramé et Saint-Ydem. Dans le testament de Jacques Cartier il y a : "village de Lymoilou vulgairement appelé la maison de Lymoilou, situées et estantes es paroisses de Pasramé et de Saint Ydem". Plus loin : "du dit lieu et terres de Lymoilou". Plusieurs documents dési-

gnent Cartier comme seigneur ou sieur de Lymoïlou. La propriété en question comprenait la maison ou manoir, un jardin, une cour assez grande et des terres s'avancant sur les deux paroisses. Les bâtiments étaient enfermés dans un mur qui en faisait le tour et l'on entrait dans cette espèce de fortification par une large ouverture munie de portes d'un aspect assez imposant, ce qui faisait nommer le tout, dans le langage populaire les *Portes Cartier*. Cette habitation ne pouvait être un village puisqu'elle était seule en plaine.

S'en suit-il que pour avoir adopté le nom de ce manoir, sir George se croyait de la famille du découvreur? Non. Il le prenait comme avait fait Charles Lemoine en adoptant le surnom de Longueuil, d'une seigneurie du voisinage de Dieppe, sa ville natale et comme ont fait plus de cinquante Canadiens que je pourrais citer. Ensuite, il y a le rapprochement entre Limoïlou et Cartier.

En Bretagne, au Maine, en Anjou, au Poitou, en Vendée, pays qui se touchent, les Cartier sont nombreux. Il en est venu plusieurs au Canada, sous la domination française. Voici la lignée qui nous occupe :

Trois frères : Jacques, François, Louis Cartier, de Prulier, diocèse d'Angers, appelés Langevins parce qu'ils venaient de l'Anjou, étaient à Québec ou dans les environs, vers 1740. Tous trois épousèrent des demoiselles Mongeon. Le mariage de Jacques eut lieu en 1744. Il était marchand à Québec.

Jacques, fils de ce dernier, né à Québec en 1750, se maria en 1772, à Saint-Antoine de la rivière Chambly, avec Cécile Gervaise, et leur fils Jacques, baptisé à Montréal en 1774, épousa, en 1798, Marguerite Paradis, à Saint-Antoine. D'eux naquit, à Saint-Antoine, le 6 septembre 1811, sir George-Etienne Cartier. Le parrain fut Etienne Gauvreau et la marraine, Claire Paradis. Sir George était le septième

enfant d'une famille de huit: cinq fils et trois filles. Le nom d'Etienne est celui du parrain. Le nom de George, nouveau dans la famille, fut emprunté à George III, roi d'Angleterre, alors très populaire (1).

Jacques, grand-père de sir George, était colonel de milice, à sa mort, en 1813. De 1804 à 1809, il avait représenté le comté de Surrey (Verchères). Lui et Joseph Paradis, père de Marguerite, faisaient de l'agriculture et, de plus, commerçaient sur les grains qui s'exportaient en Angleterre en grande quantité, au temps des "bonnes années". Le père de sir George mourut en 1841, sa mère, en 1848, l'année où il fut élu la première fois par le comté de Verchères.

Après avoir fréquenté l'école de sa paroisse natale, le jeune Cartier entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Il étudia le droit chez Edouard Rodier et, au mois de novembre 1835, il était admis au barreau. Il eut pour associés dans la profession, d'abord son frère Damien, puis L.-H. LaFontaine et Amable Berthelot (plus tard juge) et, dans les dernières années, MM. Bétournay et Pominville.

En 1834, lorsque déjà grondait l'émeute, Cartier composa contre les bureaucrates la chanson intitulée "Avant tout je suis Canadien", qui fut chantée par les Fils de la Liberté dans les assemblées publiques. Le 24 juin de cette même année, lors de la première réunion de la société nationale Saint-Jean-Baptiste qui venait d'être fondée par Ludger Duvernay, Cartier chanta lui-même à la fin du banquet, dans le jardin de M. John MacDonald, rue Saint-Antoine, à Montréal, les couplets de circonstance de "O Canada, mon pays, mes amours", qu'il venait de terminer. En 1843, à la réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste, Cartier agissait comme secrétaire, et il en devint le président en 1854.

1. Voir l'Appendice., note I, à la fin du volume.

Il fut l'un des plus ardents patriotes de 1837-38 et il prit part à l'insurrection; durant son exil dans l'Etat du Vermont, il écrivit "Un Souvenir de 1837" qu'il chantait sur l'air "Combien j'ai douce souvenance". (1)

Sir George-Etienne Cartier épousa, en 1846, Mlle Hortense, fille de Edouard-Raymond Fabre et soeur de Mgr Fabre, archevêque de Montréal, et de Hector Fabre. De ce mariage naquirent deux filles, Joséphine et Hortense. L'aînée de ces enfants mourut en 1886, âgée de trente-six ans. Lady Cartier décéda en 1898, à l'âge de soixante-dix ans.

En 1867, lors de la distribution des titres royaux à tous ceux qui avaient contribué à l'acte confédératif, Cartier refusa le titre de Compagnon du Bain qu'on lui offrait, lorsque sir John A. Macdonald recevait celui de Chevalier de l'Ordre du Bain. Cartier ne voulait pas laisser placer la province de Québec au second rang. L'Angleterre comprit les sentiments d'orgueil de l'éminent homme d'Etat canadien-français et elle répara aussitôt son erreur en l'élevant à la dignité de baronnet, supérieure à celle des Chevaliers, des Commandeurs et des Grand' Croix. La devise qu'il mit sur son blason fut "Franc et sans dol". Ce titre héréditaire s'est éteint avec sir George, comme celui qu'avait reçu LaFontaine.

En janvier 1872, Cartier fut créé Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Royal Américain d'Isabelle la Catholique.

SES DERNIERS TEMPS.

Sir George, l'automne de 1872, les élections terminées, résolut de passer en Europe pour y consulter des médecins experts, tout en reconnaissant qu'il avait déjà trop différé de

1. Voir à la fin du volume les textes de ces trois chansons, ainsi que les différentes traductions anglaises.

recourir à leurs soins; mais, un instant après, il disait à Louis Archambault: "Tout va s'arranger; Montréal me bat; j'ai d'autres comtés; mes jambes sont faibles; les spécialistes vont me remettre sur pieds et alors, alors, à l'oeuvre."

Il s'était fixé à Limoilou, en attendant le jour du départ, et les visites ne lui manquaient pas. L'atmosphère politique était calme.

Tout en surveillant la plantation de plusieurs arbres dont il voulait orner sa maison des champs, sir George dictait, par intervalles, sa réponse aux électeurs de la division Provencher, le dernier document public qu'il a signé. La table où j'écrivais était presque toute couverte de feuilles et boutures des arbres fruitiers du jardin qu'il arrangeait dans un but quelconque. La politique était suspendue. Il s'arrêtait de préférence à causer d'autres choses; mais, parfois, il envisageait la possibilité de sa mort prochaine et plaçait, sous forme de parenthèse, un mot, ici et là, dans ses discours. Les amis tournaient la conversation; d'autres sujets se présentaient à l'esprit et le temps se passait de la sorte, assez tristement. Ses forces s'en allaient. Il ressentait des abattements dont il ne se tirait que par le sommeil.

La fin de l'automne de 1872 et l'hiver qui suivit, il eut quelques espérances d'un mieux qui semblait se manifester, mais tardait toujours à se faire sentir. A Lévis, au moment de s'embarquer pour l'Europe, il ne put répondre qu'imparfaitement à la dernière des nombreuses adresses qu'on lui avait envoyées durant le trajet de Montréal à Québec. L'émotion devait être pour beaucoup dans cette faiblesse; cependant, la maladie l'avait rendu nerveux, et c'était un signe désolant chez un homme de sa trempe: aussi, le vit-on partir avec la certitude qu'il ne reviendrait pas vivant.

La traversée produisit un mieux visible. Le regard se

raffermit; la souplesse des membres et l'aspect de la figure inspirèrent confiance. Les journaux d'Angleterre disaient qu'il ne tarderait pas à se rétablir. Ce n'était que la dernière lueur de la lampe prête à s'éteindre.

Lorsque le deuxième parlement s'ouvrit, à Ottawa, le 5 mars 1873, Cartier annonça qu'il serait de retour à son siège au commencement de juin. Il ne souffrait que très peu; mais sa santé s'en allait de jour en jour. Sa maigreur et sa lassitude étaient extrêmes. Il avait dit, en partant: "Si les médecins me condamnent, je reviendrai mourir ici, parmi les miens." Il tenait à cette résolution; mais une crise soudaine l'a enlevé au moment où il songeait à fixer la date de son retour.

LA MORT DE CARTIER.

La nouvelle se répandit à Ottawa le jour même, 20 mai, vers deux heures de l'après-midi. La séance des Chambres s'ouvrait à trois heures. Dans les corridors, le vestibule, sur la place du parlement, des groupes se formaient qui échangeaient quelques phrases à voix basse et chacun se dispersait pour aller plus loin rencontrer un autre rassemblement silencieux, en regardant le drapeau de la grande tour qui flottait à mi-mât. "Cartier est mort... c'est bien vrai". Cinq à six paroles, et cela valait plus qu'une longue doléance. Ceux qui avaient assisté, en 1869, au spectacle qu'offrait la rue Sparks, le matin de l'assassinat de D'Arcy McGee, ne pouvaient s'empêcher de faire la comparaison.

Les Communes, à l'ouverture de la séance, offraient un coup d'œil peu ordinaire. Tout était morne, au lieu de l'activité particulière à ces réunions. Les députés laissaient dormir les Ordres du Jour sur les pupitres. Silence absolu. Pas

un mot de conversation, ni bonjour, ni salut. Toutes les têtes découvertes.

Sir John A. Macdonald se lève et lit un télégramme de sir John Rose, conçu à peu près dans ces termes: "Cartier a eu une attaque, il y a huit jours; depuis lors, il n'a fait qu'empirer et, ce matin, à 6 heures, il est mort, tranquillement. Son corps sera envoyé en Canada par le steamer du 29 (1)".

Le premier ministre ajoute: "Monsieur le président, je me sens incapable d'en dire plus long", et des larmes étouffent sa voix. Il se laisse tomber sur son fauteuil et pleure abondamment, la tête penchée sur son épaule, la main droite placée sur le siège vide de sir George. Quelque temps s'écoule au milieu du plus profond silence.

L'un après l'autre, les honorables messieurs Langevin, Mackenzie, Cauchon et Dorion, prononcèrent des paroles de regrets et de sympathie. La brièveté de ces discours et le ton des orateurs disaient éloquemment que les coeurs étaient pleins et débordaient. L'impression que cette scène produisait dépassait en intensité tout ce qui s'était vu en ce genre dans la Chambre, au témoignage des anciens de ce lieu. C'était un cercle d'amis, déplorant la perte du plus aimé ou du plus respecté d'entre eux.

L'Histoire parle de son oeuvre politique qui, semblable à ces monuments dont la hauteur et l'importance se révèlent à mesure que l'on s'éloigne de leur base, reste pour attester sa valeur intellectuelle, son patriotisme, l'habileté de ses conceptions et la persévérance avec laquelle il les a fait adopter.

Il fut un temps dont le souvenir subsiste dans la mémoire des Canadiens-français à titre d'époque de persécution

1. Voir l'Appendice, note IV, à la fin du volume.

et de douleur nationale. Comme les autres puissances de l'Europe, le Cabinet britannique gouvernait ses colonies sans consulter leurs besoins, leurs aspirations, et se montrait surtout insensible à l'égard de notre race. On ne cherchait qu'à nous amoindrir, à nous étouffer politiquement, à nous absorber comme nation. Pendant trois-quarts de siècle que dura ce régime, quelle figure, pensez-vous, lecteurs, que faisaient, en Angleterre, les Canadiens assez courageux pour porter, "au pied du trône", les plaintes et l'expression des griefs de leurs compatriotes? Hélas! la plus humble comme la moins bien reçue des figures. Un homme parti des bords du Saint-Laurent pour aller demander à l'administration impériale de respecter la foi des traités; de rendre justice à des sujets soumis et respectueux; de ne point permettre qu'on les opprime; un homme qui proposait la reconnaissance de certaines libertés politiques qui, pourtant, n'affecteraient en rien les rouages du gouvernement de la mère-patrie; un Canadien, en un mot, qui osait se présenter aux portes des bureaux de *Downing Street*, n'attirait pas même l'attention des employés de troisième classe. Pour arriver, non pas au ministre, mais à un simple secrétaire, les pauvres délégués de la colonie écrivaient lettre sur lettre, sollicitaient audience par toutes les entremises auxquelles ils pouvaient s'accrocher, et c'est à peine si on leur accordait quelques minutes d'entrevue pour la forme; parfois, ils éprouaient un refus d'admission sec, après avoir languï dans les antichambres, au milieu des pétitionnaires de tous genres qui, bien souvent, passaient avant eux. Nous avons des récits navrants de cet état de chose et il y en a un, entr'autres, dû à la plume de Charles Buller, membre du parlement et secrétaire de lord Durham, qui pourrait tenir lieu de tout ce que les Canadiens ont écrit sur le sujet, car il les confirme entièrement.

Mais, un jour (1858), tout cela fut changé. Cartier arriva à Londres précédé de la réputation qu'il s'était faite en Canada. Il représentait des idées qui, en ce moment, occupaient l'attention du bureau colonial et des projets destinés à devenir victorieux bientôt après son arrivée. Cette fois, plus de salle d'attente, plus de travail de corridor, plus de commis à implorer; les ministres le reçoivent à porte ouverte; on l'invite dans le monde officiel; il s'amuse; il parle; il négocie; on s'assemble pour l'entendre expliquer le Canada; la reine lui donne un appartement au château de Windsor; il est en rapports intimes pour ainsi dire avec la famille royale, et on lui offre le même logement, au cas de son retour à Londres,—ce qui eut lieu plus tard, comme on sait.

La glace était rompue. Ce rampart de verre fumé derrière lequel se cachait le mystérieux et redoutable pouvoir de *Downing Street*, ce bureau colonial inaccessible aux prières des fidèles, ce sanctuaire entouré d'archanges aux épées flamboyantes, tout disparaissait en quelques heures et une ère nouvelle s'ouvrit pour le Canada. Comment exprimer en bref un tel changement? La vérité est que nous traitions quasi de puissance à puissance, ce qui était inouï, renversait toutes les traditions, introduisait un système inconnu jusqu'alors et lançait la colonie dans la carrière qu'elle a si brillamment parcourue depuis cette époque.

L'historien Garneau, autre grand patriote, regardait la politique de Cartier d'un oeil craintif, ou plutôt défavorable; mais en apprenant que notre délégué avait été reçu de cette manière, il manifesta une joie immense. Je tiens ceci de toute sa famille. Il ne cessait d'en parler, lui, l'homme aux interprétations historiques: car il lui semblait apercevoir l'avenir tel qu'il a été en effet. Comme Canadien-français, disait-il, je me félicite doublement de ce triomphe — c'est

une victoire décisive, un point tournant, une fortune inattendue — et il en comprenait les résultats immanquables. Son enfance et sa jeunesse s'étaient passées à entendre la clameur de l'Assemblée législative de Québec contre l'oppression — de là, ses doutes sur nos destinées. Aussi, vit-on, du jour où l'on apprit les nouvelles de Londres, élever son enthousiasme jusqu'à l'attendrissement. Plus que personne, il pouvait juger les conséquences d'une telle transformation. Il disait à son entourage, faisant allusion à sa propre présence au *Colonial Office*, en 1831: "Ceux qui n'ont pas vu comme moi le mépris que l'on professait là-bas, il y a trente ans, pour tout ce qui était canadien-français, ne comprennent pas mon émotion. Je me rappelle bien d'autres faits qui remplissent mon cœur et ma pensée. Le changement qui s'opère aujourd'hui est de ceux que les infortunés, les lutteurs écrasés n'espèrent jamais voir, et, pourtant, j'ai ce bonheur."

Reportons-nous, avec notre historien national, aux temps sombre des rebuffades et des denis de justice — en face de la situation actuelle, nous trouverons comme lui des larmes pour manifester notre joie.

Le 29 janvier 1885, lorsque la statue de Cartier, sortant des mains de Philippe Hébert, fut placée à la droite du parlement d'Ottawa, je publiai les couplets suivants qui peuvent servir de conclusion à ce que nous venons de raconter: (1)

1. Cette poésie peut se chanter sur l'air de la mélodie "O Canada, mon pays, mes amours!" ou encore sur la nouvelle musique que vient de composer M. A. Giguère, et qui a paru dans le *Passe-Temps* du 4 septembre 1919, avec accompagnement. La version anglaise de cette chanson est de M. G. W. Wicksteed.

LA STATUE DE CARTIER

Voyez, dans ce bronze fidèle,
Fait pour triompher des autans,
Celui qui servait de modèle
Aux patriotes de son temps.
Il reparait, superbe dans sa force,
Dressant un front qui n'a jamais plié.
Coeur généreux, chêne à la rude écorce,
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

Venu de l'époque lointaine
Où l'intrigue opprimait le droit,
Cet héritier de LaFontaine
Nous affranchit d'un joug étroit.
Grand ouvrier dans la tâche commune,
Avec ardeur il a sacrifié
Santé, repos et bonheur et fortune,
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

Le souci de la politique
N'altéra jamais sa gaieté.
Souvent la verve poétique
Chez lui brillait en liberté,
Et, boute-en-train, type de Jean-Baptiste,
Comme il chantait l'amour et l'amitié!
L'homme d'Etat nous révèle un artiste.
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

Près des souvenirs que j'honore,
 Son image est dans ma maison,
 Et j'aime à rappeler encore
 Son esprit ferme, sa raison.
 A la jeunesse, il enseigne l'Histoire,
 Car son destin fut le plus envié.
 Nous l'avons mis au temple de Mémoire.
 Le Canadien ne l'a pas oublié,
 Ne l'a pas oublié.

CARTIER'S STATUE.

Here in enduring bronze
 Proof against time and storm,
 Stands he, "the mark and glass"
 Of patriots of his time:
 A head to frame his country's laws,
 A brow that never blanched with fear,
 A generous man,—a "rough barked oak."
 Whom Canada has not forgot,
 Will not forget!

Born in that long past time
 When intrigue baffled right;
 True heir of LaFontaine
 He broke our galling yoke.
 Brave toiler for the common good,
 Without regret he sacrificed
 Health, pleasure, fortune, rest.
 Him Canada has not forgot,
 Will not forget!

The wearing cares of state
Checked not his gaiety;
His pleasant strains of verse
Flowed often bright and free.
And once set off, true type of Jean-Baptiste,
How well he sang of love and friendship's charm!
His modest rhymes the artist's skill reveal:
Him Canada has not forgot,
Will not forget!

Mid treasures highest prized,
His portrait decks my home;
Good is it that we love to praise
His steadfast will, by reason ruled.
His story teaches virtue to our youth,
For his the path that all should strive to tread:
In memory's temple still he lives enshrined.
Him Canada has not forgot,
Will not forget!

G. W. WICKSTEED.

Translated from the French of Benjamin Sulte.

AVANT TOUT JE SUIS CANADIEN.

Chanté sur l'air : *De la pipe de tabac.*

Souvent de la Grande-Bretagne
On vante et les moeurs et les lois ;
Par leurs vins, la France et l'Espagne
A nos éloges ont des droits.
Admirez le ciel d'Italie,
Louez l'Europe, c'est fort bien ;
Moi, je préfère ma patrie :
Avant tout je suis Canadien.

Sur nous quel est donc l'avantage
De ces êtres prédestinés ?
En science, art de langage,
Je l'avoue, ils sont nos aînés.
Mais d'égalier leur industrie
Nous avons chez nous les moyens ;
A tous préférons la patrie :
Avant tout soyons Canadiens.

Vingt ans, les Français de l'histoire
Ont seuls occupé le crayon ;
Ils étaient fils de la victoire,
Sous l'immortel Napoléon.
Ils ont une armée aguerrie,
Nous avons de vrais citoyens ;
A tous préférons la patrie :
Avant tout soyons Canadiens.

Tous les jours l'Espagne se vante
Des chefs-d'oeuvre de ses auteurs,
Comme elle, ce pays enfante
Journaux, poètes, orateurs.
En vain, le préjugé nous crie :
Cédez le pas au monde ancien ;
Moi, je préfère ma patrie :
Avant tout je suis Canadien.

Originaire de la France,
Aujourd'hui sujet d'Albion,
A qui donner la préférence,
De l'une ou l'autre nation ?
Mais n'avons-nous pas, je vous prie,
Encore de plus puissants liens ?
A tous préférons la patrie :
Avant tout soyons Canadiens (1).

G.-E. CARTIER.

1834



1. Lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, en 1837, on cite une autre chanson du crû de Cartier qui avait titre "Mon pays avant tout". A cette époque les patriotes appelaient Cartier "petit George", à cause de sa courte stature.

UN SOUVENIR DE 1837.

Air: *Combien j'ai douce souvenance.*

Dans le brillant de la jeunesse
Où tout n'est qu'espoir, allégresse,
Je vis captif en proie à la tristesse,
En tremblant je vois l'avenir
Venir.

De longtemps ma douce Patrie
Pleurait sous les fers asservie;
Et, désireux de la voir affranchie,
Du combat j'attendais l'instant
Gaïment.

Mais advint l'heure d'espérance
Où j'entrevois délivrance;
Eh! mon pays, en surcroit de souffrance,
Mars contraria tes vaillants
Enfants.

Et, moi, victime infortunée
De cette fatale journée,
Le léopard sous sa griffe irritée
Sans pitié me tient mains et pieds
Liés.

La reverrai-je cette amie
Naguère qui charmaït ma vie,
Souvent en moi son image chérie
Fait soupirer dans sa douleur
Mon coeur.

Adieu! ma natale contrée
Qu'à jamais je vois enchaînée,
Fasse le ciel qu'une autre destinée
T'accorde un fortuné retour
Un jour!

G.-E. CARTIER.

O CANADA, MON PAYS, MES AMOURS.

Comme le dit un vieil adage :
 Rien n'est si beau que son pays ;
 Et de le chanter, c'est l'usage ;
 Le mien je chante à mes amis (*bis*).
 L'étranger voit avec un oeil d'envie
 Du Saint-Laurent le majestueux cours ;
 A son aspect le Canadien s'écrie :
 O Canada ! mon pays ! mes amours !

Maints ruisseaux et maintes rivières
 Arrosent nos fertiles champs ;
 Et de nos montagnes altières,
 De loin on voit les longs penchans.
 Vallons, coteaux, forêts, chutes, rapides,
 De tant d'objets est-il plus beau concours ?
 Qui n'aimerait tes lacs aux eaux limpides ?
 O Canada ! mon pays ! mes amours !

Les quatre saisons de l'année
 Offrent tour à tour leurs attraits.
 Le printemps, l'amante enjouée
 Revoit ses fleurs, ses verts bosquets.
 Le moissonneur, l'été, joyeux s'apprête
 A recueillir le fruit de ses labours,
 Et tout l'automne et tout l'hiver, on fête.
 O Canada ! mon pays ! mes amours !

Le Canadien comme ses pères,
 Aime à chanter, à s'égayer.
 Doux, aisé, vif en ses manières,
 Poli, galant, hospitalier,
 A son pays il ne fut jamais traître,
 A l'esclavage il résista toujours ;
 Et sa maxime est la paix, le bien-être
 Du Canada, son pays, ses amours.

Chaque pays vante ses belles ;
Je crois bien que l'on ne ment pas ;
Mais nos Canadiennes comme elles
Ont des grâces et des appas.
Chez nous la belle est aimable, sincère ;
D'une Française elle a tous les atours,
L'air moins coquet, pourtant assez pour plaire,
O Canada ! mon pays ! mes amours !

O mon pays ! de la nature
Vraiment tu fus l'enfant chéri ;
Mais l'étranger souvent parjure,
En ton sein, le trouble a nourri.
Puissent tous tes enfants enfin se joindre,
Et valeureux voler à ton secours !
Car le beau jour déjà commence à poindre.
O Canada ! mon pays ! mes amours !

G.-E. CARTIER.

O CANADA, MY LOVE, MY LAND!

1

An ancient proverb well has told,
How fine a look one's country wears,
To sing of her's a custom old,
So mine I sing, while friendship shares.
To mark St. Lawrence's current grand
The stranger turns with envious eye;
But with fond gaze Canadians cry:
O! Canada, my love! my land!

2

Like sires Canadian, so the son,
Lives joyously and sings so free;
Mild, ready, sprightly every one,
Gallant, polite, no niggard he!
His country loved, he ne'er betrays
And still resists dark slavery's band,
His motto: Peace and prosperous days
To Canada, his love! his land!

3

Each country boasts its women fair:
I well believe with truth 'tis told.
Yet, ours in Canada are rare
With charms and graces manifold
At home their love is all our praise,
(Tho' gowns Parisian are not banned)
Coquettish, but sincere their ways!
O! Canada, my love! my land!

G. A. S. GILLESPIE.

O CANADA, MY COUNTRY AND MY LOVE.

O Canada, my country and my love,
Held in my heart all other lands above;
To thee to whom my homage should belong
I pay thee cheerful tribute of my song,
And swear allegiance as on bended knee,
And vow undying fealty to thee,
O Canada, my country and my love.

I crave no land of epic story cast
In giant shadows on the misty past;
No land illustrious in former time,
Which has outlived the vigor of its prime;
No lordlier land renowned across the sea,
Nor any other land on earth but thee,
O Canada, my country and my love.

Past is thy night of darkness and of tears;
Thy radiant dawn has driv'n away our fears;
Thy sun in morning splendor mounts the sky;
Thy hopes, thy aims, thy destinies are high.
God make thee great, as thou art fair and free.
And give thee sons and daughters worthy thee,
O Canada, my country and my love.

Eternal blessing rest upon thy head!
Abounding Plenty heap thy board with bread!
Justice and Peace upon thy steps attend,
And Virtue be thy guardian and thy friend!
And Righteousness, like thine own maple tree
Flourish and rear her shelter over thee,
O Canada, my country and my love.

W. M. MACKERACHER.

APPENDICE

NOTE I.

GEORGE OU GEORGES?

L'épellation de *George*-Etienne Cartier (*George* sans *S*), que nous avons conservée pour la présente édition, demande quelques éclaircissements. F.-P. Pominville, l'associé de sir George, nous a laissé un paquet de sa correspondance avec Cartier, Chauveau, et quelques autres personnes, et, dans une lettre datée de Varennes, le 10 juillet 1873, qu'il adressait à Adolphe Chapleau, il est dit: "Votre bonne lettre m'arrive au moment où je lis des lettres et des dépêches télégraphiques à l'adresse de celui que je ne puis oublier, pauvre sir George... dont la douloureuse nouvelle de sa mort m'a frappée et beaucoup affectée... Quant à l'orthographe de sir George, il me fait plaisir de vous informer qu'il m'a avoué avoir reçu ce nom au baptême en l'honneur de George III, alors roi régnant d'Angleterre, et pour cette raison il signait *George* qui est la manière anglaise." Nous nous sommes donc conformés à cette volonté et nous ne croyons pas avoir eu tort en cela quoique l'on écrive de préférence ce nom avec un *S*.

Comme en bien des cas, la lettre *S* dans *Georges* rappelle l'étymologie, mais elle n'est pas de rigueur. Ce n'est qu'une lettre naïve, inutile, encombrante.

NOTE II.

Cartier's Old Desk.

The private secretary of Hon. Dr. Borden, when appointed, will have the privilege of sitting at a desk made for Hon. Sir Geo. E. Cartier, when he became Minister of Militia. The desk is an enormous and massive one of black walnut, made as things were made in those days, to last. It is full of cavernous cupboards, and is a perfect stowall, its one great fault being that it is so large that it takes up the room of at least two modern office desks.—*The Chronicle*, Québec, July 18th., 1896.

En réponse à cette note, M. Sulte publia dans le même journal, l'article suivant, qui parut le 29 juillet, 1896.

Original Desk of the Late Sir George Et. Cartier.

(*To the Editor of the Morning Chronicle.*)

My Dear Editor. — Allow me to appear before you as a living witness of the great old time when monumental pieces of furniture were built for the use of the Ministers of the Crown, as mentioned in your issue of the 18th instant, and to chronicle here the real facts connected with the black walnut desk now in the office of the Honourable the Minister of Militia and Defence, Ottawa.

First of all Sir Geo. E. Cartier never used it, because it was built during the elections of 1872, when he was absent

from Ottawa, and that afterwards the room destined to receive it was undergoing repairs when Sir George left finally for England.

I cannot say whether the desk was introduced in the room that same autumn or during the ensuing winter, anyhow, I was the person who made use of it before anyone else, and for a short time only; this took place immediately after the death of Sir George in May or June, 1873.

The chair used by Sir George during the years 1859-72 was kept in my office until it broke and became useless, about the year 1887, and then, with the permission of the authorities, I took the *debris* home, where you can see them amongst similar other *souvenirs* of remarkable Canadians.

But what has become of the desk used by Sir George before 1872? This is quite an easy matter for me to settle. At the time the 6th Parliament of the Union sat in Toronto, that is in 1859, Mr. Cartier got a table and a chair made by Jacques & Hay for his office and those two articles were removed to Quebec with the Government in 1859; later on, when the Administration was transferred to Ottawa, the table and the chair followed Mr. Cartier there, and they remained in his occupation until September 1872.

From that date, they were stored in the office of Major Futvoye, Deputy Minister of Militia and Defence, and, in 1874, were put in my own room, where I worked on it for a few years.

Colonel Panet, Deputy Minister of Militia and Defence, worked next on that historic table for a long while until the same was sent to the Government Cartridge Factory, Quebec, where it is still to be seen.

It is a flat, square table, rather of a large size, with a couple of small drawers underneath, on each side of the

writer. Besides this it had on the four corners small round wooden posts to support a wire to hold a green baize curtain. These posts were removed about 1873. In one of the corners is encased a certificate of mine, stating that Sir George used the table as a Minister of the Crown, from 1864 till 1872, but I have since ascertained that it is the same table built by Jacques & Hay in 1859, and to which Mr. John W. Gow, who is still full of life, worked as a carpenter before he was retained by Mr. Cartier as his special messenger.

All the above can be corroborated by Dr. J. R. E. Chappleau, M.M., H. D. J. Lane, John W. Gow and Napoléon Casault, of the Civil Service, Ottawa, as they remember perfectly well the circumstances and the facts herein alluded to.

Saluts affectueux,

Benjamin SULTE.

Ottawa, July 27th, 1896.

NOTE III.

LE RUBAN DE FER

Le chemin de fer Intercolonial et celui du Pacifique Canadien, construits sous nos yeux, passent pour être nés d'un projet qui aurait été mis en circulation il y a cinquante-deux ou cinquante-trois ans. J'ai entendu ces propres paroles au cours d'une conversation ordinaire. Nous allons voir qu'il faut mettre au moins quatre-vingt-cinq ans depuis la plus ancienne mention connue de cette gigantesque entreprise.

En 1829, un ingénieur écossais du nom de McTaggart, employé à la construction du canal Rideau, écrivait que nos voyageurs se rendaient par les rivières et les lacs jusqu'au lac Winnipeg; de là, disait-il, on prend la branche sud de la Saskatchewan pour atteindre les Montagnes-Rocheuses où il y a un passage qui nous mène à la branche nord de la rivière Columbia, découverte en 1811. Cette traversée du continent, au moyen du glorieux canot d'écorce, est praticable. L'idée des chemins à rails n'était guère répandue, surtout lorsqu'il s'agissait de longues distances.

Joseph Bouchette disait, en 1830, que l'on pourrait établir une voie ferrée de Hull à Aylmer pour permettre aux marchandises et aux passagers d'éviter les chutes de la Chaudière et les rapides du bas du lac des Chênes; je doute fort qu'il ait pensé à se rendre jusqu'au Témiscamingue.

McTaggart n'a pas vu la réalisation de son rêve, mais la rue qui porte son nom dans la ville d'Ottawa est parcourue, sur une partie de sa longueur, par les chars du Pacifique Canadien.

Thomas Dalton, rédacteur du *Patriot* de Toronto, prédisait en 1834 que bientôt la vapeur, utilisant les nappes d'eau, les rivières, les canaux creusés de main d'homme et les lisses de fer posées sur le sol, nous mettrait en rapport avec le Japon et la Chine.

En 1836, le chemin de fer de Laprairie à Saint-Jean fonctionnait. L'année suivante, on commença la construction de la ligne que l'on avait tracée de St. Andrew, Nouveau-Brunswick, pour se rendre à la Pointe-Lévis, mais les travaux furent arrêtés en 1842, par suite de la délimitation des frontières. En 1837, fut inauguré le chemin de fer allant de Montréal à Lachine.

Sir Richard Bonnycastle disait en 1846 que, sur deux

lames de fer allant de Halifax à la côte du Pacifique, nous serions bientôt rendus au voisinage de la Chine.

Cette même année les habitants de la Colombie-Anglaise signalaient l'étendue, la sûreté de leurs ports de mer et demandaient des routes pour communiquer avec l'intérieur du continent.

En 1847, le Bas-Canada possédait quarante-trois milles de chemin de fer, le Haut-Canada, en 1853, en avait cent quatre-vingts milles, la Nouvelle-Ecosse, en 1855, seulement deux milles, et le Nouveau-Brunswick, en 1857, cinquante-trois milles.

Le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, ouvrant la législature de cette province, en janvier 1847, invoque la construction d'un chemin de fer qui rattacherait les provinces maritimes aux deux Canadas (1); il ajoute que cette entreprise sera "un jour prochain" poussée jusqu'au Pacifique, "en traversant les contrées cultivées du centre du continent."

En ce moment les hommes politiques, en tête desquels devait être Cartier quelques années plus tard, les financiers, les ingénieurs, les journalistes étaient tous occupés du projet d'aller d'un océan à l'autre en wagons de première classe. Voilà soixante-douze ans de cela. L'agitation n'a jamais cessé jusqu'au jour où la compagnie du Pacifique Canadien reçut sa charte du gouvernement fédéral, en 1881.

Si le rêve de Jacques Cartier, en 1534, était de parvenir au Japon en traversant l'Amérique, c'était aussi le but de Cavalier de La Salle, l'ambition de La Vérendrye, le désir de Mackenzie, le point d'orgueil de Fraser, le dessein de Thompson, tous découvreurs émérites qui, durant deux

1. Dès 1848, des tracés furent faits par le major Robinson pour une route allant de Québec à Halifax, mais ce ne fut qu'en 1867 que la construction put être assurée. L'Intercolonial fut terminé en 1876.

siècles, ont jalonné les vastes espaces de l'Ouest, pénétrant toujours loin et rendant enfin possible cette merveille qui se nomme le C. P. R.

Trois cent cinquante ans et quelques jours après la visite de Jacques Cartier au Mont-Royal, le premier convoi du Pacifique Canadien se mettait en route de Vancouver pour se rendre à Halifax, en passant par Montréal.

Benjamin SULTE.

NOTE IV.

LE RETOUR DE CARTIER.

Sir George-Etienne Cartier mourut à Londres, le 20 mai 1873, au moment où il venait de prendre son passage pour revenir au Canada, deux jours plus tard, le 22.

Le steamer *Prussian*, de la ligne Allan, qui l'avait transporté l'automne précédent avec encore assez de vigueur et de courage, est le même qui rapporta sa dépouille mortelle sur les bords du Saint-Laurent. A cette époque un nommé R.-P. Dubé occupait le poste de quartier-maître de timonerie à bord du *Prussian*; c'était le seul Canadien-français alors employé à bord des vapeurs transatlantiques de la ligne Allan. Ce marin, qui a encore une excellente mémoire et qui écrit facilement, nous a raconté la traversée des restes de Cartier.

“Nous quittâmes Liverpool le 29 mai, dit-il, sans que personne, à part les officiers, ne se doutât que nous eussions à bord un des pères de la Confédération. La traversée fut des plus belles. A la Pointe aux Pères, dans l'avant-midi du dimanche, 8 juin, M. le vicaire-général Edmond Langevin, accompagné de deux messieurs du clergé, monta sur le pont en même temps que le pilote Girard, de l'Isle Verte. Nous

continuâmes notre route. Vers deux heures de l'après-midi, un officier me demanda de descendre à fond de cale avec le charpentier à la recherche d'un colis que nous devions hisser sur le pont. Mon compagnon avait en main un connaissement de forme rectangulaire, traversé d'un trait noir allant du coin gauche inférieur au coin droit supérieur. Dans le rectangle supérieur formé par ce trait se lisaient les lettres "G.-E. C., Montréal". J'avais appris dans les journaux la nouvelle de la mort de sir George; ces lettres, cette adresse furent pour moi une révélation.

"Nous découvrîmes le précieux colis. Là, perdu dans le chaos d'une cargaison générale, au milieu de paquets de toutes dimensions, se trouvaient les restes mortels du plus grand Canadien-français. L'équipage avait ouvert la grande écoutille, un palan fut descendu et je l'accrochai moi-même à l'élingue que nous avions passée autour du colis. J'enlevai ma casquette de marin, je montai sur la boîte pour la maintenir et ordre fut donné de la hisser sur le pont. L'enveloppe extérieure, consistant en une boîte de bois brut, fut bientôt enlevée et un cercueil apparut aux yeux de l'équipage. Tout le monde se découvrit respectueusement devant le mort. Sur le cercueil se trouvaient un chapeau uniforme de cour, une épée de parade et trois couronnes d'immortelles dont la première portait l'inscription: "A mon mari"; la seconde: "A notre père", et la troisième: "A mon maître et ami". Sir George-Etienne Cartier était de retour au pays.

"Nous étions alors par le travers de l'Islet. Il faisait un temps splendide. La nature avait endossé ses plus riches ornements. De chaque côté du fleuve la campagne verdoyante bordait l'horizon. Le soleil inondait tout de son éblouissante lumière. Le Saint-Laurent brillait comme un miroir sur lequel se reflétait l'astre du jour. Là-bas, dans le lointain, le

village paraissait incendié. Le jeu des rayons de soleil sur les vitres donnait l'illusion d'une illumination féérique au déclin du jour. Les beaux paysages canadiens s'étagaient de chaque côté du fleuve géant. Au milieu d'un silence solennel, le cercueil drapé du pavillon britannique fut déposé à l'arrière du navire. L'abbé Langevin récita les prières de l'Eglise catholique. A cette cérémonie assistaient tous les passagers, découverts et recueillis, car en présence de la mort sur la mer l'on ne peut s'empêcher de penser à l'éternité.

“Pendant ce temps le paquebot remontait le fleuve. Au bout de l'île d'Orléans, nous rencontrâmes le *Druid*, transformé en chapelle ardente au milieu de laquelle se dressait un immense catafalque destiné à recevoir le cercueil du grand patriote. Le *Druid* nous battit la marche jusqu'au port de Québec où nous jetions l'ancre à minuit précis; alors, après nous avoir escorté, le *Druid* reçut à son bord les restes de sir George (1). C'était le 8 juin.

“Ce fait est un souvenir que j'ai conservé religieusement. Le sort a parfois de ces coïncidences que nous ne saurions trop expliquer. La Providence permettait-elle que celui qui avait tant aimé les siens ne fut point privé des prières d'un compatriote canadien dans cette occurrence solennelle? J'ai versé une larme sur son corps et de mon coeur s'éleva une chaude prière pour ce grand homme.”

1. Un libéra fut chanté dans la basilique de Québec et l'oraison funèbre prononcée par Mgr Antoine Racine. Le *Druid* fit un arrêt aux Trois-Rivières, où un autre libéra fut chanté; l'éloge de Cartier fut fait par l'abbé Caron. Arrivé à Montréal le 11, la dépouille mortelle fut exposée dans le Palais de Justice. Les funérailles eurent lieu le 13: le service fut chanté par Mgr Fabre. Sur une proposition de Macdonald, la Chambre des Communes avait résolu de faire les funérailles de Cartier aux frais de l'Etat et d'élever un monument sur sa tombe, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Ce fut le premier Canadien-français qui reçut cet honneur.

TABLE DES MATIERES.

	Pages
Portrait de Benjamin Sulte (hors-texte).	
Portrait de sir George-Etienne Cartier (hors-texte).	
Préface de Gérard Malchelosse	5
George-Etienne Cartier (sonnet de W.-A. Baker)	7
In Memoriam (poésie de G. W. Wicksteed)	8
Le Monument Cartier (poésie de Benjamin Sulte)	9
Les Oeuvres de Cartier	11
Sir George-Etienne Cartier	45
<i>Grand caractère</i>	46
<i>Puissance de travail</i>	48
<i>Sa manière d'écrire</i>	49
<i>La journée de Cartier</i>	51
<i>Le courage de sir George</i>	53
<i>Le salon de Cartier</i>	57
<i>Fin diplomate</i>	59
<i>Le Pacifique Canadien</i>	61
<i>La Confédération</i>	62
<i>Energie de fer</i>	64
<i>Délicatesse exquise</i>	66
<i>Arbre généalogique</i>	68
<i>Ses derniers temps</i>	71
<i>La mort de Cartier</i>	73

La Statue de Cartier (chanson)	78
Cartier's Statue (traduction de G. W. Wicksteed): . .	79
<i>Avant tout je suis Canadien</i> , (G.-E. Cartier)	81
<i>Un Souvenir de 1837</i> , (G.-E. Cartier)	83
<i>O Canada, mon pays, mes amour</i> , (G.-E. Cartier) . .	84
O Canada, my love, my land! (G. A. S. Gillespie) . . .	86
O Canada, my country and my love, (W. M. Mackeracher)	87
APPENDICE: Note I—George ou Georges	88
Note II—Cartier's old desk	89
Note III—Le ruban de fer	92
Note IV—Retour de Cartier	94

Index Général

Allan, ligne	27, 94
Archambault, Hon. Louis	72
Baldwin, Robert, homme d'Etat	12
Banalité — seigneurie	25
Beaudry, Ubalde, juge	22
Berthelot, Amable, avocat	70
Bie, le, port de mer	29
Bonnycastle, sir Richard	93
Borden, sir Frederic	89
Bouchette, Joseph, arpenteur général	92
Braun, Frédéric, fonctionnaire	59
Brown, Hon. George	23, 28
Buller, Charles, secrétaire de lord Durham	75
By, Colonel	36, 37
Bytown, voir Ottawa.	
Canada, voir: Colombie, Confédération, Gouvernement, Guerres, Chemins, Canaux, Lois, Municipalité, Milice, Navigation, Seigneurie.	
Canaux voir: Carillon, Caughnawaga, Erié, Georgienne, Grenville, Lachine, Ottawa, Rideau Saint-Laurent, Wel- land.	
Cantons de l'Est	17, 18, 21, 25, 30
Carillon, canal	36
Caron, Hon. René	22
Cartier, Jacques, découvreur	68, 93
Cartier, sir Geo.-Etienne — généalogie	69
“ 1846, son mariage	76
“ titre de baronnet	71
“ nom de George	50, 88
“ son pupitre	50, 89, 90, 91

Cartier, 1858, à Londres	76
“ 1873, sa mort, retour de son corps	71, 73, 95
“ dans son bureau	45, 71
“ ses œuvres... ..	11, 44
“ sa statue	9., 45, 77-80
“ ses chansons	70, 71, 81-87
Cartier, Damien, avocat	70
Casault, Napoléon, fonctionnaire	91
Cataracoui, rivière	36
Cauchon, Hon. Joseph	74
Caughnawaga, canal	17
Chemins de fer, voir: Grand-Trone, International, Laprairie, Pacifique, St. Andrew, Lachine.	
Chemins de fer, 1646, nouveauté	14
Chemins de fer, 1855, situation	93
Chemins de fer, 1869, en progrès	33
Chapleau, Dr J.-R.-E	91
Chaudières, Chutes de l'Ottawa... ..	36, 92
Chauveau, Hon. P.-J.-O.	32, 51, 88
Clark, Henry J.	65
Codification des lois civiles	20, 30
Code municipal	28
Code de procédure	22
Colombie-Britannique	41, 42, 93
Confédération	23, 33, 34, 35, 40, 41, 42, 62, 63
Dalton, Thomas, journaliste	92
Davignon, P., député	24
Dionne, N.-E., auteur	68
Distriets judiciaires... ..	19., 20
Dorion, sir A.-A.	20, 74
<i>Downing Street Office</i>	75, 77
<i>Druid</i> , le navire	96
Dubé, R.-P., capitaine au long cours	94
Durham, lord	75
Ecoles	23, 24, 30, 31, 34
Ecoles, Nouveau-Brunswick	39
Enregistrement des propriétés	30, 31

Erié, canal	13
Fabre, famille	71
Feniens	67
Fortin, Pierre, député	59
Futvoje, major George	90
Galt, sir Alexander T.	17, 38
Garneau, F.-X., historien	76
Gauvreau, Etienne	69
Georgienne, baie, canal... ..	13, 92
Gouvernement responsable	12
Gow, John W., fonctionnaire	91
Grand-Tronc, chemin de fer	15, 16, 29, 30, 33, 38, 42
Grant, Dr sir James	67
Grenville, canal	13, 36
Guerre, 1812	35
Guerre des Etats-Unis, 1862	68
Hébert, Philippe, sculpteur	77
Howe, Hon. Joseph	53
Intercolonial, chemin de fer... ..	38, 91, 92, 93
Indépendance du Canada	35, 40, 62
Jacques & Hay	50, 90, 91
Judicature réformée	20
Justice — décentralisation	19, 20
Lachine, canal	17, 29
Lachine, chemin de fer	92
La Fontaine, sir Louis-Hipolyte .	12, 14, 19, 24, 56, 57, 70, 71, 78
Langevin, Edmond, grand-vicaire	94, 96
Langevin, sir Hector	74
Lane, Henry D. J., fonctionnaire	91
Laprairie, chemin de fer	93
La Salle, Robert, Cavalier de	93
Laterrière, M. de, seigneur	24
La Vérendrye	93
Lemoine, Charles, de Longueuil	69

Limoulou, maison de campagne	64, 68, 69,	72
Lods et Ventes	25,	31
Lois, codification des		20
Lois, code de procédure		22
Longueuil, ce nom		69
MacDonald, Dr John		70
Macdonald, sir John A.	49, 61, 63, 71,	74
MacDougall, William		42
Mackenzie, Hon. Alexander	46, 47,	74
Marly, arrêts de		26
McGee, Thomas D'Arcy	68,	73
McTaggart —, ingénieur		92
Merritt, William Hamilton, député		13
Milice, loi de 1868	40,	41
Montréal en 1846		14
Montréal, tête de la navigation		29
Morin, Hon. A.-N.	22,	31
Moulins seigneuriaux		26
Municipalités		28
Navigation océanique		27
Nouveau-Brunswick, écoles		39
Ottawa, canaux	13,	92
Ottawa, capitale		35-37
Pacifique, chemin de fer	42, 61, 62, 91, 92, 93,	94
Panet, colonel Charles-Engène		90
Paradis Claire, Joseph Marguerite	69,	70
Pominville, F.-P., avocat	64, 70,	83
Prince de Galles (Edouard VII)		37
Procédure, code de		22
<i>Prussian</i> , le, navire		94, 96
Ramsay, T.-K.		22
Rideau, canal	29, 36,	92
Riel, Louis		65
Rodier, Edouard, avocat		70

Rose, sir John	74
Royaume du Canada	35
Ryerson, Dr.	32
Saint-Jean d'Iberville, chemin de fer	93
Saint-Jean-Baptiste. société	70, 71
Saint-Laurent, canaux	29, 36
Saint-Pierre, lac, creusement	29
St. Andrew, N.-B., chemin de fer	93
Scott, sir Richard W.	24
Seigneurie — tenure des	24, 30, 31
Sicotte, juge Louis-Wilfrid	51
Steamers transatlantiques	27
Sydenham, lord	36
Tabatières officielles	63
Tenure seigneuriale	24, 30, 31
Tilley, sir Léonard S.	63
Tribunaux. décentralisation	19
Tupper, sir Charles	63
Union des Canadas, 1841	34, 36
Victoria, reine	37
Victoria, pont	16
Watkin, sir Edward	33
Welland, canal	12, 29, 38
Wellington, duc de	36, 37
Wright, Philémon	36
Young, Hon. John	17



